

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

53^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 718

15 JANVIER 1999 - 150 Francs CFA

MESSAGE POUR LA JOURNÉE MONDIALE DE LA PAIX 1999

LE SECRET DE LA PAIX VÉRITABLE RÉSIDE DANS LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

1. Dans la première Encyclique, Redemptor hominis, que j'ai adressée il y a presque vingt ans à tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté, je soulignais déjà l'importance du respect des droits humains. La paix fleurit quand ces droits sont observés intégralement, tandis que la guerre naît de leur violation, et devient ensuite cause de violations ultérieures plus graves encore⁽¹⁾.

Au seuil d'une nouvelle année, la dernière avant le grand Jubilé, je voudrais m'arrêter encore une fois sur ce thème d'importance capitale avec vous tous, hommes et femmes de toutes les parties du monde, avec vous, responsables politiques et guides religieux des peuples, avec vous qui aimez la paix et qui voulez l'affermir dans le monde.

Telle est la conviction que, en vue de la Journée mondiale de la Paix, j'ai à cœur de partager avec vous : quand la promotion de la dignité de la personne est le principe qui nous guide, quand la recherche du bien commun constitue l'engagement prédominant, alors sont posés des fondements solides et durables pour l'édification de la paix. Quand, au contraire, les droits humains sont ignorés ou méprisés, quand la poursuite d'intérêts particuliers prévaut injustement sur le bien commun, alors sont inévitablement semés les germes de l'instabilité, de la rébellion et de la violence.

RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE, PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ

2. La dignité de la personne humaine est une valeur transcendante, toujours reconnue comme telle par ceux qui se sont appliqués à une recherche sincère de la vérité. Toute l'histoire de l'humanité doit en réalité être interprétée à la lumière de cette certitude. Toute personne, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu (cf. Gn. 1, 26-28) et donc radicalement orientée vers son Créateur, est en relation constante avec ceux qui sont revêtus de la même dignité. La promotion du bien de l'individu s'associe ainsi au service du bien commun, là où les droits et les devoirs se correspondent et se renforcent mutuellement.

L'histoire contemporaine a mis en relief d'une manière tragique le danger provenant de l'oubli de la vérité sur la

A L'ÉCOUTE DU PAPE



personne humaine. Nous avons sous les yeux les fruits d'idéologies comme le marxisme, le nazisme, le fascisme, ou encore de mythes comme la supériorité raciale, le nationalisme et le particularisme ethnique. Les effets de la mentalité de consommation matérialiste, dans laquelle l'exaltation de l'individu et la satisfaction égo-centrique des aspirations personnelles

les deviennent le but ultime de la vie, ne sont pas moins pernicieux, même s'ils ne sont pas toujours aussi évidents. Dans cette optique, les conséquences négatives sur les autres sont considérées comme totalement insignifiantes. Il faut redire au contraire qu'aucune atteinte à la dignité humaine ne peut être ignorée, quels que soient sa source, la forme qu'elle prend concrètement, le lieu où elle se produit.

UNIVERSALITÉ ET INDIVISIBILITÉ DES DROITS HUMAINS

3. L'année 1998 a marqué le cinquantième anniversaire de l'adoption de la « Déclaration universelle des Droits de l'Homme ». Celle-ci fut délibérément liée à la Charte des Nations unies, car elles ont toutes les deux une inspiration commune. La Déclaration a pour principe de base l'affirmation selon laquelle la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine, comme aussi de l'égalité et du caractère inaliénable de leurs droits, constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde⁽²⁾. Tous les documents internationaux publiés par la suite sur les droits humains répètent cette vérité, reconnaissant et affirmant que ces droits découlent de la dignité et de la valeur inhérentes à la personne humaine⁽³⁾.

La Déclaration universelle est claire : elle reconnaît les droits qu'elle proclame, elle ne les confère pas ; ceux-ci sont en effet inhérents à la personne

(Lire la suite à la page 4)

(1) Cf. Redemptor hominis (4 mars 1979), n° 17 : AAS, 71 (1979), p. 296 ; l'Osservatore Romano, édition en langue française n° 12 du 20 mars 1979.

(2) Cf. Déclaration universelle des Droits de l'Homme, préambule, premier alinéa.

(3) Voir en particulier la Déclaration de Vienne (25 juin 1993), préambule n°2.

POUR LE GRAND BIEN DU BARREAU BÉNINOIS

Le nouveau bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Bénin est connu. Il s'agit de Me Jacques Migan. Élu, il promet de restaurer l'autorité de l'Ordre et de mettre fin à l'impunité des désordres et autres dérapages. Réussir une telle prouesse ne fera que redorer l'image ternie de cette corporation que le commun des mortels aurait voulu exemplaire. Car, en effet, cette corporation est aujourd'hui, à l'instar de toute la famille judiciaire, critiquée et vilipendée. La délicatesse, la courtoisie, la bonne tenue, la correction, le respect mutuel ont disparu totalement du prétoire et des Avocats en arrivent à offrir aux justiciables de bien tristes spectacles. Ainsi, à l'audience du jeudi 17 décembre

(Lire la suite à la page 2)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET LOCALES 99 :

A TOUT PRIX, LA PAIX

Depuis le 1^{er} janvier dernier, le Bénin, comme tous les autres pays du monde entier, est entré dans l'an de grâce 1999, le dernier devant le conduire dans le troisième millénaire. Faut-il préciser que 1999 est une année à marquer en lettre d'or dans les annales du Bénin ? En effet, elle connaîtra le scrutin d'où sortira la troisième législature attendu pour le mois de mars et les premières élections locales du nouveau démocratisme béninois.

On comprend dès lors pourquoi la fièvre électorale gagne chaque jour un peu plus en intensité dans le pays. Les ambitions politiques se révèlent et les discours électoralistes pleuvent. Ainsi, les tractations au sein des états majors des partis politiques n'étonnent plus. Même les cérémonies de présentation des vœux des Institutions au Chef de l'État en portaient des effluves. De la présidence de la République

(Lire la suite à la page 2)

QUEL BILAN POUR LA DEUXIÈME LÉGISLATURE DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE ?

Tant bien que mal, la démocratie béninoise fait son petit bonhomme de chemin. Bientôt, la troisième législature du Renouveau démocratique se mettra en place du fait que dans quelques jours, la deuxième législature aura bouclé son mandat de quatre ans fixé par la Constitution du 11 décembre 1990. Respect de la Constitution oblige !

Pour l'heure, l'opinion publique, quant à elle, éprouve une insatisfaction certaine quant au résultat des actions menées tout au long de ce mandat et dénonce :

— alors qu'une infime minorité s'enrichit (sans cause évidente et avouable), la grande masse s'appauvrit inexorablement et s'enfoncé, un peu plus, chaque jour, dans des détresses innombrables et abominables ;

— les défaillances et même l'absence de l'Autorité publique sont de plus en plus flagrantes ;

— la pollution et la malpropreté poursuivent leurs ravages ;

(Lire la suite à la page 6)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET LOCALES 99 : A TOUT PRIX, LA PAIX

(Suite de la première page)

que à l'Assemblée nationale en passant par la Cour suprême, la Cour Constitutionnelle, la Haute Autorité de l'Audiotvisuel et de la Communication, et le Conseil économique et social, le souci apparemment exprimé, est l'organisation des élections législatives et locales dans la transparence, la paix et la quiétude.

Et bien des personnes pensent déjà que l'année 1999 est celle de bien des dangers du renouveau démocratique à conjurer et elles s'y emploient : chez les catholiques, c'est déjà par des prières et jeûnes. En réalité, il y a vraiment de quoi s'inquiéter quand on sait que dans les états majors politiques, les grands moyens sont déjà mis en branle. Certains hommes politiques promettent même de ne lésiner sur aucun moyen pour obtenir la victoire aux prochaines consultations. Les déclarations tonitruantes, les altercations verbales sur fond de menaces se multiplient au cours des assemblées générales des formations politiques et ailleurs. Quoi d'étonnant avec cent onze (111) partis politiques dont les programmes de projet de société, à quelques rares exceptions près, se rejoignent ! Ce qui se confirme au grand jour c'est le cachet régionaliste qu'impriment certains animateurs de la vie politique à leurs actes. Cent onze « partis politiques » qui cherchent à faire occuper par bien de leurs membres les 83 sièges d'honorables députés à l'Assemblée nationale pour la troisième législature. Le pays a-t-il vraiment besoin d'un tel gaspillage d'énergie ? Doit-on devenir nécessairement honorable député ou conseiller municipal avant de travailler résolument pour le développement de son pays, le Bénin ? Ce Bénin, pour son essor économique, social et culturel a besoin de tous les bras valides de ses filles et fils à tous les niveaux ; mais il ne veut en perdre aucun dans des échouffourées, voire des duels inutiles.

Nos « leaders politiques » se donneraient-ils, un peu plus de modération, d'humilité dans la fougue électorale et un peu plus d'amour pour le Bénin que notre démocratie, bien conduite, apporterait paix et bonheur pour tous. À cet effet, il ne paraît pas superflu de rappeler le message des Évangiles du Bénin à l'occasion du nouvel an 1998, intitulé « POUR PRÉSERVER LA PAIX, RENFORÇONS L'UNITÉ » :

« — Hommes et partis politiques, nous nous permettons de vous lancer un appel tout particulier : vous savez de quelles forces vous disposez pour mobiliser les masses. Vous savez combien l'argument de la différence ethnique et du régionalisme est séduisant et facile à manipuler. Vous savez aussi qu'aucune nation ne peut, véritablement et durablement, construire et se développer sans l'unité et la paix. Alors devenez donc, vous aussi,

des artisans et des prophètes de paix et d'unité. Recherchez cette paix et cette unité avant tout, non seulement dans vos programmes de société mais aussi dans vos campagnes électorales et dans vos actions effectives.

« Le peuple attend de vous que votre parole politique soit toujours une parole de vérité. Nous vous le disions déjà le 11 février 1995 : « La politique est un espace de parole, de parole échangée entre les hommes de parole : aussi toute perversion de la parole est-elle, en ce domaine, un facteur de violence. Le mensonge n'est pas toujours absence de vérité par ignorance ou par erreur. La perversion intentionnelle de la parole est plus qu'amorale, elle est immorale ». (Lettre pastorale des évêques du Bénin. « Pour un nouvel essor de notre pays » p. 11 § 2). Évitez donc tout ce qui peut engendrer la haine des ethnies entre elles, l'opposition de nos régions. Ne divisez pas notre peuple, ne divisez pas notre pays.

« — Le maintien de la paix dépend de vous aussi, hommes et femmes qui détenez le quatrième pouvoir, celui des médias. La puissance extraordinaire de ces moyens que vous manipulez, (presse, radio, télévision...) n'est plus à démontrer. Contribuez, vous aussi, à créer l'unité de ce pays et de son peuple. Ne recherchez pas seulement l'efficacité commerciale : pour suivez la vérité. Que les nouvelles informant sans intoxiquer ni révolter ; qu'elles aident les hommes à communiquer entre eux et non pas à s'opposer les uns aux autres.

« — Fils et Filles de ce pays que Dieu nous a donné à aimer, à construire et à faire grandir dans le bien ! Nous n'avons pas le droit d'oublier que la paix et sa sauvegarde dépendent de nous tous ; nous avons le devoir de les promouvoir avec courage, de les défendre par notre amour de la vérité, de la justice, et par notre passion pour l'unité. »

Justes, transparentes et pacifiques, les prochaines consultations électorales permettront au peuple béninois de tourner une nouvelle page de son histoire sans basculer dans le ridicule ni dans la situation macabre que l'on observe dans certains pays. Ainsi elles protégeront l'amour, la paix et l'unité entre tous les citoyens et augureront d'un avenir meilleur.

« On ne tue pas le peuple que l'on veut gouverner, et on ne détruit pas le pays que l'on doit construire » disait Mgr. L. Monsengwo Pasinya, archevêque de Kisangani (RDC).

Responsables politiques et nous hommes et femmes qui détenons le quatrième pouvoir, celui des médias, faisons en sorte que la paix soit à tout prix sauvegardée avant, pendant et après les prochaines consultations électorales.

Alain Sessou

POUR LE GRAND BIEN DU BARREAU BÉNINOIS

(Suite de la première page)

1998 de la Cour d'Appel de Cotonou, des Avocats se sont allègrement donné des coups de poings. Et par devant le Président de la Cour d'Appel. Moins de trente minutes avant ce pugilat, dix jeunes postulants au stage du barreau venaient de prêter le serment d'usage. Quel exemple pour eux !

À analyser de près les divers propos tenus lors des plaidoiries ainsi que les écrits échangés, on se demande si l'on a vraiment à faire à des Avocats d'un pays appelé jadis quartier latin de l'Afrique. Peut-être la profession de l'avocat s'est-elle délitée dans le même temps que le pays perdait son surnom de quartier latin de l'Afrique.

Il n'en demeure pas moins que le corps judiciaire perd la considération qu'il devrait inspirer. Et pourtant ! Oui, et pourtant, les membres de cette famille ont la lourde responsabilité de se rendre crédible et, par ricochet, de rendre crédible tout le corps judiciaire.

Avocats et juges ont, comme le leur a souligné M. Arsène Capo-Chichi, président de la Cour d'Appel de Cotonou le 18 décembre dernier, « la traditionnelle mission d'être conjointement producteurs d'ordre par priorité. Il procède : » cela que repose sur eux le devoir sinon l'obligation d'échanger, dans la sérénité

et la plus parfaite courtoisie, leur expérience pour concilier l'impératif de sécurité avec le respect des droits individuels des justiciables ». En clair, il n'est guère au compte de la traditionnelle mission des Avocats s'adonner à des calomnies et à des médisances comme bon leur semble. Encore moins d'être auteurs de malversations. Or ce à quoi l'on assiste de nos jours, pousse à se demander s'ils sont au-dessus de la justice ? Est-il encore temps et possible de rendre crédible ce corps plus ou moins rendu gangreneux par certains de ses membres ?

Puisse le nouveau bâtonnier, Me Jacques Migan, aider les Avocats du Barreau béninois à faire leur examen de conscience au point de marquer des progrès sensibles dans le respect des règles déontologiques que leur impose leur appartenance à cette noble profession. Le succès ne sera que pour le grand bien de tout le corps judiciaire béninois et du peuple béninois tout entier.

Monsieur le tout nouveau Bâtonnier, il vous revient la lourde tâche de sanctionner ceux de vos confrères qui sont de mauvais garnements si vous ne voulez pas laisser le corps des Avocats devenir un peu plus, malheureusement, ce qu'est devenu ce pays qui est pourtant cher à plus d'un. Les justiciables vous en sauront gré.

Barthélemy Assogba Cakpo

"LA CROIX DU BENIN"	
Rédaction et Abonnements	
Abonnement de Souvenir	5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur	10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Ami	20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse	100 F CFA
TARIFS D'ABONNEMENTS par An	
Bénin	5.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mali, Sénégal et Togo	6.480 F CFA
Gabon	5.760 F CFA
Gambie	5.760 F CFA
Ghana, Tchad, Congo (Brazzaville), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	5.760 F CFA
République (Zaire)	9.000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.000 F CFA
U.S.A.	9.480 F CFA (94,80 FF)
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA (102,00 FF)
Europe (Italie, Allemagne, Belgique, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rouce et Norvège)	10.200 F CFA (102,00 FF)
Canada	10.200 F CFA (102,00 FF)
Chine	12.000 F CFA (120,00 FF)
IMPRIMERIE NOTRE DAME • TEL (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)	

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA

2,5 MILLIONS DE FRANCS D'AIDE DU GOUVERNEMENT AUX ORPHELINATS

Avancer plus avant au profond des cœurs en s'engageant avec beaucoup de générosité dans l'assistance aux orphelins et à toutes les personnes qui souffrent ou qui sont dans la détresse morale ou matérielle. Chacun de nous devrait se sentir personnellement concerné par cet appel publicitaire, au nom de la solidarité nationale ou tout simplement au nom de la dignité humaine.

Parce que les orphelinats entre autres sont des lieux privilégiés où peut le mieux se développer la générosité ou la solidarité, le ministre de la Protection sociale et de la Condition féminine a pris, ces jours derniers, l'initiative de provoquer une prise de conscience collective plus accrue en faveur de ces institutions qui participent au resserrement du lien social.

Ainsi dans le département de l'Atacora, les orphelinats de Natitingou, Boukoubé, Perma, Kouandé et également le Centre des aveugles et amblyopes et le "Bon Samaritain" de Natitingou se sont vu accorder par ledit ministère, les 2 et 3 janvier dernier un don d'une somme de 2.580.000 F CFA à répartir en fonction de leurs effectifs et de leurs besoins.

Ces enveloppes représentent une aide du gouvernement et un encouragement à l'œuvre sociale accomplie par les orphelinats et autres structures cités plus haut.

La remise de don a donné lieu à une cérémonie officielle fort simple mais combien émouvante présidée par le directeur de cabinet du ministère de la Protection sociale et de la Condition féminine et en présence du préfet du département de l'Atacora.

Restons dans le domaine social pour signaler que l'ONG "Africa Culture" organisait pour sa part le lundi 4 janvier à Kouandé avec l'appui financier du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) une journée de sensibilisation sur l'amélioration des conditions de vie des populations de cette localité. Des communications ont été présentées à cette occasion sur les causes locales de la pauvreté l'éducation des filles, la lutte contre le sida etc.

ATLANTIQUE

PLUS DE 21 MILLIONS DE F CFA AUX GROUPEMENTS FÉMININS DU BÉNIN

Le Fonds de Soutien à l'Action Sociale (FSAS), par sa création, a ouvert un immense champ d'action aux femmes rurales. Cette institution constitue sans nul doute une solution appropriée à une de leurs revendications demeurées longtemps non satisfaites : l'accès au crédit afin de mener et promouvoir leurs activités génératrices de revenus. Elles étaient au total 34 associations et groupements de femmes rurales venues des six départements de notre pays, recevoir le 29 décembre 1998 des chèques de financement de micro-projets retenus par le FSAS. La cérémonie de remise s'est déroulée dans la cour du ministère de la promotion sociale et de la condition féminine à Cotonou sous le patronage du ministre en charge de ce département, Madame Ramatou Baba-Moussa. Le Directeur général de la loterie nationale du Bénin, Monsieur Emmanuel

Guidibi dont l'organisme est l'un des pourvoyeurs du Fonds de Soutien à l'Action Sociale assistait au côté du ministre à cette manifestation. La remise de chèques — en prêts remboursables — représentent pour les associations et groupements féminins bénéficiaires, une véritable bouffée d'oxygène qui vient alléger les peines et les souffrances endurées par les femmes en milieu rural.

Au total ce sont 34 micro-projets qui seront mis en valeur dans les six départements du pays pour un montant de 21.968.951 F CFA distribué en fonction de critères bien définis. Le ministre de la Protection Sociale et de la Condition féminine a rappelé à cette occasion que le Fonds a déjà financé depuis sa création 42 micro-projets et micro-réalisations à caractère socio-économique pour un montant total de 47.000.525 F CFA réparti dans tous les départements.

Ainsi avec le financement des 34 projets sélectionnés au titre de l'année 1998 et chiffrés à 21.968.951 F CFA le Fonds de Soutien à l'Action Sociale vient d'octroyer aux communautés à la base la somme de 68.969.467 F CFA.

L'objectif premier du gouvernement en créant le Fonds, a souligné le ministre, est la réduction de la pauvreté dans notre pays. Les groupements féminins par la voix de leurs représentantes se sont déclarés encouragés de bénéficier de ce précieux concours financier de la part des autorités du pays.

BORGOU

HALTE À LA SPÉCULATION SUR LES PRIX DES PRODUITS DE LA SONACOP !

Certains au cœur dur, assoiffés de gain facile, pourrissent-ils impunément continuer à affamer nos laborieuses populations déjà quotidiennement accablées par le fardeau de la misère et de la pauvreté. De tels éléments courent malheureusement nos villes et campagnes, surtout sous le manteau du secteur informel. Sous le fallacieux prétexte de l'avènement de l'Euro d'une part, et du tarif extérieur commun de l'UEMOA d'autre part, ils se livrent à une spéculation effrénée sur les prix des produits de base importés, voire locaux. Il s'en trouve parfois qui se permettent de provoquer des pénuries artificielles, même dans un secteur stratégique que la commercialisation des produits pétroliers.

C'est contre ces derniers en particulier que le Préfet du Borgou a décidé de partir en guerre, ces jours derniers.

En effet, Monsieur Zourkarneyi Tougouh a tenu une séance de concertation, le 28 décembre 1998, à la préfecture de Parakou, avec les responsables des Forces de Sécurité publique et le directeur régional zone-nord de la Sonacop (Société nationale pour la commercialisation des produits pétroliers). Le but de cette réunion était de mettre en garde les gérants des stations qui créent des pénuries artificielles en livrant leurs stocks dans des fûts aux revendeurs. Le préfet a examiné avec les participants à cette rencontre, la situation qui prévalait au niveau des stations de la Sonacop dans la ville de Parakou où on observait de longues files bidons en mains voire des fûts devant leurs stations.

Le directeur régional zone-nord de la Sonacop a reconnu que ce constat était avéré. Toutefois, il a déploré cet état de chose, d'autant que, selon lui, toutes les six stations de la ville de Parakou sont approvisionnées tous les matins en carburant.

Cette situation conjoncturelle est néanmoins loin de paralyser la poursuite des activités des autorités politico-administratives. Ainsi, la deuxième édition des journées portes-ouvertes sur le partenariat Parakou-Orléans (France) a démarré mardi 29 décembre 1998 dans l'enceinte de la circonscription urbaine de Parakou. A cette occasion, le chef de la circonscription, Monsieur Désiré Saccu, s'est dit satisfait de l'état du partenariat existant entre les deux villes. C'est grâce à cette coopération, selon Monsieur Saccu, qu'ont pu être réalisés notamment l'équipe du pool de la dactylographie des bureaux de la circonscription, la formation du personnel et des sages pour les cadres à Orléans.

À cela s'ajoutent divers échanges culturels, la mise en place d'un système géographique, la construction de complexes sanitaires et blocs de latrines, la construction de ponceaux, l'appui au ramassage d'ordures ménagères.

MONO

LE PALUDISME FAIT PAYER UN LOURD TRIBUT AUX POPULATIONS

67.653 cas de paludisme dont 19 décès ont été enregistrés dans les formations sanitaires du département du Mono en 1996, selon la direction départementale de la santé.

En 1997, on a noté 75.591 cas dont 23 décès, sans perdre de vue que près de la moitié des personnes malades ne se présentent pas dans les centres de santé.

Le paludisme est l'endémie qui cause d'énormes problèmes de santé aujourd'hui dans le Mono car il constitue la première cause de consultation et de décès dans les formations sanitaires du département.

Le paludisme, l'une des plus anciennes maladies demeure paradoxalement encore la moins connue et la moins maîtrisée par l'humanité.

Malgré tous les programmes mis en œuvre par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis les années 50, le paludisme ne régresse pas.

OUÉMÉ

LE DÉVELOPPEMENT À LA BASE EN MARCHÉ

Privilégier la prise en charge de la gestion de leurs affaires par les populations elles-mêmes. Qui douterait encore de l'espoir que le peuple béninois place dans l'enracinement de la démocratie dans notre pays. Car seul ce processus ou cette dynamique est à même de conduire notre peuple à s'accomplir pleinement. On comprend dès lors pourquoi les populations, des zones désertées, de notre pays ont spontanément donné leur adhésion à la nouvelle approche de développement qui sous-tend les unités communautaires de développement (UCD). Ces structures qui sont une émanation du gouvernement ne concernent, à l'étape expérimentale actuelle que cent (100) villages pilotes retenus sur l'étendue du territoire national. Naturellement, il ne suffit pas de disposer de structures si bien conçues soient elles ! Encore faudrait-il les doter de moyens nécessaires à leur fonctionnement efficace. Le programme d'appui aux UCD mis en place pour répondre à cette préoccupation majeure a été officiellement lancé, vendredi 8 janvier

dernier à la Maison internationale de Porto-Novo par le ministre du plan, de restructuration économique et de la promotion de l'emploi, M. Albert Tévoédji.

Il ne serait pas superflu de souligner que cette opération de lancement avait été précédée en septembre 1998 par des actions de sensibilisation et d'animation dans les localités où le projet va être déployé. Au terme de la campagne d'explication, les populations concernées, avaient, selon le ministre, pris l'engagement de mener à bien cette expérience de développement. L'étape qui a suivi a permis l'identification par les populations de leurs besoins prioritaires et de faire ressortir ceux d'entre eux qui nécessitent une solution immédiate et pressante. À ce niveau, il a été fait appel à l'État ou aux partenaires au développement pour un accompagnement technique et financier.

Le coût total de ces besoins est évalué à 272.950.000 de F CFA pour les six départements et concerne notamment la réalisation d'infrastructures socio-communautaires ainsi que la promotion des activités génératrices de revenus.

L'apport du gouvernement dans le cadre de ce financement s'élève à 124.484.800 F CFA. Les communautés elles-mêmes contribuent pour un montant de 20.528.000 F CFA.

Signalons que les UCD pilotes du département de l'Ouémé bénéficient dans le cadre de l'appui actuel, de 20.306.650 F CFA. Le chèque correspondant à ce montant a été remis aux représentants des UCD à la fin de la séance par le ministre du plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi avec la recommandation aux intéressés d'en faire un bon usage pour l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

ZOU

SATISFACTION APRÈS LA DÉCISION DE RELANCER LES ACTIVITÉS DU COMPLEXE SUCRIER DE SAVÈ

Plus de 3.600 emplois permanents sauvegardés. Telle est l'une des retombées sociales majeures issues de la décision conjointe des gouvernements béninois et nigérien tendant à relancer les activités de deux importants complexes industriels : la société sucrière de Savè dans le Zou d'une part, et la société des ciments d'Onigbolo dans l'Ouémé d'autre part. C'est ce qu'a indiqué le ministre de l'Industrie, des petites et moyennes entreprises en dressant, mardi 12 janvier dernier, le bilan des activités de son ministère au titre de l'année 1998.

Selon M. John Igué, 1998 aura été pour son ministère l'année au cours de laquelle les dossiers relatifs aux deux sociétés ont connu une évolution positive.

S'agissant des perspectives, les actions du ministère pour 1999 doivent, entre autres, porter sur l'installation des cellules du Centre de formalités des entreprises ou guichet unique dans les départements de l'Ouémé et du Zou.

Par ailleurs, dans le domaine du développement des initiatives à la base, ont été inaugurées, samedi 2 janvier dernier, dans la sous-préfecture de Zagnanado, les caisses villageoises d'épargne et de crédit auto-géré (CAVECA) de Kpédokpo et de Banamé.

Évariste Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

MONOGRAPHIE DE LA CHEFFERIE DE SONSORO DANS LE BORGU

Sonsoro, modeste village de quelques âmes à une vingtaine de kilomètres environ à l'ouest de Kandi, a été, durant la période précoloniale, la tête d'une chefferie qui a évolué dans la mouvance de l'histoire des Saka.

*
* *

Son histoire (1) est aussi mal connue que celle de toutes les localités de la région, y compris Kandi. Elle mérite pourtant qu'on s'y intéresse d'autant qu'elle constitue une terre de rencontre entre plusieurs groupes socio-culturels et une chefferie ayant son fonctionnement propre, avec des divinités que l'on ne rencontre nulle part ailleurs.

Dans quelles conditions a été fondée cette localité ? Quelle en a été l'organisation socio-politique ? Comment se présente son contexte religieux ? Telles sont les trois principales questions qui, plus que toutes considérations économiques qui ne sont jamais dénuées d'intérêt, permettent de mieux connaître les spécificités de l'histoire de Sonsoro.

I — LA QUESTION DES ORIGINES ET DU PEUPEMENT

Les origines de Sonsoro, aussi bien du point de vue des premiers occupants que de celui de sa date de fondation, sont moins évidentes qu'il n'y paraît à première vue. Nous n'avons que peu de renseignements sur le fondateur : Oru Gurégui d'origine gulfanshé comme son nom à consonnance baatonu ne l'indique pas, arrive de Fada Ngulma en aventurier selon les uns, en prince déçu de n'avoir pu accéder au trône, d'après d'autres. Il serait allé jusqu'à Nikki où il a erré un moment entre cette localité et Busa, avant d'arriver dans la région de Sonsoro qui n'était pas encore fondée. N'étant pas Wasangari, le monde baatonu le considère comme un roturier.

Il commença d'abord par fonder Sansu, une localité dans le voisinage du site de la future Sonsoro. Pour des raisons soit de sécurité, soit d'épuisement des sols, Oru Gurégui abandonna Sansu pour aller fonder plus loin un autre village qui portera plus tard le nom de Sonsoro : inoccupation de la zone, fertilité des sols, potentialités cynégétiques considérables... autant d'atouts de fixation de migrants auxquels s'ajoute la proximité de Tobia : affluent de l'Alibori, ce cours d'eau draine la région à laquelle il fournit de l'eau, des ressources halieutiques et que Dasansu sa divinité protège à sa manière.

L'incertitude entoure la date de fondation de Sonsoro qui remonte à la période précoloniale. Elle est cependant postérieure à celle de Kandi. En effet, quelques années après la fondation de Sonsoro, le peuplement de la région et

son développement se sont accélérés au point d'attirer les convoitises des Wasangari qui venaient y faire des razzias et emporter les femmes allant puiser de l'eau dans Tobia. De Kandi arriva un prince Wasangari. Il pacifia la région en y organisant une chefferie commandée par Sonsoro.

II — ORGANISATION POLITIQUE

De toute évidence, Sonsoro est une chefferie qui pose un problème de terminologie valable pour d'autres entités politiques de type monarchique généralement de taille modeste, dépendance ou province d'une royauté. S'il est exclu de parler de royauté de Sonsoro — Kandi en est une — nous nous situons parfaitement dans la logique historique en la qualifiant de principauté. En effet, c'est bien un prince, Woru Yérima — fils aîné du roi de Kandi Saka Kina — qui, ayant été au courant des exactions commises dans la région par des envahisseurs venus notamment de Bagu, guerroya contre eux au point qu'un jour, exténué par une longue bataille, il s'affaissa, s'étala à terre en s'écriant : Ah ! que je prenne au moins une pause, ce qui se dit Sonsoro en baatonu, d'où le toponyme Sonsoro, une altération de cette exclamation. Il s'installa définitivement à Sonsoro qu'il transforma en chef-lieu de principauté. Il régna sous un nouveau nom, celui de Tékpékiri qui porteront tous ses successeurs comme nom de trône. Il reléguait au rang de chef de terre Oru Gurégui ou ses descendants à qui revient désormais le soin des cultes locaux : celui d'entre eux qui assume cette responsabilité religieuse porte le titre de Sonsorosunon. De sexe masculin, il est toujours choisi dans la famille de Oru Gurégui.

Tékpékiri a vécu très vieux ; si vieux que l'un de ses fils, Tamunanti, l'assistait au point même de prendre certaines décisions à sa place. Il était devenu en quelque sorte son principal conseiller tout en faisant figure de prince héritier. Il n'eut cependant jamais l'occasion de monter sur le trône, un autre de ses frères ayant succédé à leur père en devenant ainsi le deuxième Tékpékiri de l'arbre généalogique des souverains de Sonsoro et aussi de Yayaru. En effet, avant de devenir Tékpékiri de Sonsoro, Woru Yérima s'était arrêté à Yayaru, à 5 kilomètres environ à l'ouest de Kandi, où il vécut quelque temps. Il eut d'une femme de ce village des enfants qu'il y laissa avant de venir s'installer à Sonsoro où il régna. À sa mort, ses enfants de Yayaru revendiquèrent eux aussi le pouvoir au même titre que sa descendance de Sonsoro. Les négociations aboutirent à l'alternance sur le trône de deux branches, celle de Sonsoro et celle de Yayaru.

Bien que le seul palais soit au départ à Sonsoro et plus précisément à Gbisaru, d'où le nom de Gbisaru Korobaga

(Gbisaru là où il y a la grande maison, c'est-à-dire le siège du pouvoir), par la suite, chaque Tékpékiri, issu de la branche de Sonsoro ou de celle de Yayaru, règne chez lui. Quand il est de Sonsoro, ceux de Yayaru viennent le voir pour le règlement de leurs problèmes. S'il est de Yayaru, il arrive une fois par semaine à Sonsoro où il séjourne en général à Gbisaru Korobaga. Si entre deux arrivées, un habitant de Sonsoro avait un problème, il se rend chez lui à Yayaru. Mais lorsqu'il y a une affaire urgente à Sonsoro, le Tékpékiri de Yayaru peut y arriver à tout moment. Tout est, en fait, question d'opportunité, de la nature et de la gravité des situations.

Le non respect de la régularité de l'alternance rotative au pouvoir des deux branches conduisait souvent à des litiges et à des frictions, et compliquait la tâche à l'historien désireux d'établir un arbre généalogique respectueux du nombre de souverains de part et d'autre, et de l'ordre régulier de leur succession. Les limites de la mémoire collective (beaucoup de noms ont été oubliés) ajoutées au désordre de succession susmentionné, rendent encore plus malaisée la confection d'un arbre généalogique conforme à la réalité.

Les dépositaires des sources orales que nous avons interrogés n'ont pas été en mesure de nous fournir des détails susceptibles de nous permettre de reconstituer l'arbre généalogique des Tékpékiri. Quelques noms nous sont parvenus dont ceux de Gobi Taga, Yaaru Gunkoré, Sinné Bancoré, etc., tous de Sonsoro, en attendant des enquêtes à ce sujet à Yayaru. Mais il y en a davantage à Sonsoro même.

Les Tékpékiri sont assistés dans le règlement des problèmes par les notables et quelques dignitaires qui, eux, sont de leur propre famille. Ce sont, entre autres :

Woru Yérima, du nom du premier souverain. Titre détenu par un dignitaire qui fait figure de vice-roi ou de prince héritier. Il semble — en principe — que tout dauphin doit avoir auparavant assumé cette charge avant une éventuelle accession au trône. Mais il y a souvent loin du principe à la réalité, car l'arbre généalogique des Tékpékiri compte plusieurs souverains n'ayant pas passé par la dignité pourtant combien enviée de Woru Yérima, car celui-ci est non seulement le plus proche conseiller du Tékpékiri, mais son principal messager. Il prend part aux débats au palais et il est toujours bien en cour auprès du souverain, dont il est très écouté.

De la même manière que Woru Yérima, nom du prince devenu souverain a été utilisé par la suite comme titre pour le principal dignitaire de la cour, Tamunanti, celui du fils aîné de Woru Yérima qui a assisté son père au soir de sa vie, est également devenu un titre, une dignité ; celle-ci est nécessairement por-

tée aussi par un membre de la famille de Tékpékiri dont la fonction est de donner des conseils au souverain et de prendre part aux procès au palais. Il fait figure d'adjoint à Woru Yérima qu'il remplace en cas d'empêchement. Ces deux dignitaires ont pour attribution commune d'être des messagers du Tékpékiri, au même titre qu'un autre dignitaire relativement moins important qu'eux : le Lafia Baga.

Si tous ces dignitaires vont à cheval comme le Tékpékiri, la monture de ce dernier se distingue de la leur par sa robe blanche, coloris symbolique de l'autorité suprême à Sonsoro.

Cette capitale était à la tête d'une principauté composée d'une vingtaine de localités dont la taille était inférieure à la sienne. Ce sont, dans le désordre :

- 1°) Samn (Sam)
- 2°) Goguru
- 3°) Teri
- 4°) Tancongo
- 5°) Wonga
- 6°) Badu
- 7°) Boro
- 8°) Sakatusa
- 9°) Bodoru
- 10°) Gomaru
- 11°) Kpédigui
- 12°) Tuké
- 13°) Sinanguru
- 14°) Alibori (village)
- 15°) Sonsikako
- 16°) Wognronku (village considéré de nos jours comme un quartier de Sonsoro)
- 17°) Yondaru
- 18°) Kééku
- 19°) Winra.

Les représentants de ces villages venaient porter devant le Tékpékiri, les problèmes qui dépassaient leurs compétences. Annuellement, à la fin de chaque saison agricole, ils envoyaient au souverain des présents sous forme de redevances en nature collectées auprès des sujets. Cette contribution aux ressources de la cour était aussi une manière d'allégeance envers le souverain.

En marge de ces villages essentiellement Baatombu, le Tékpékiri commandait également tous les campements fulbe (peul) de son territoire. Ces derniers avaient un représentant qui leur servait d'intermédiaire avec le Tékpékiri.

(à suivre)

(1) Nous devons la matière de cet article aux informateurs suivants :

BIO Gbisaru, né vers 1951 cultivateur, quartier Gbisaru à Sonsoro.

SABI Baganonon, né vers 1920, cultivateur, quartier Sonsoro-Sinanguru à Sonsoro.

TAMUNANTI Tamunongo, né vers 1928, prince et cultivateur, quartier Gbisaru à Sonsoro.

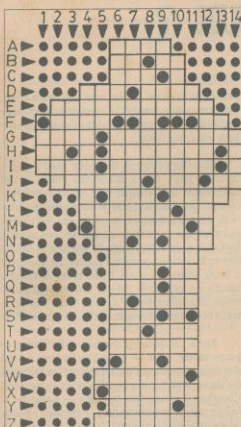
WORU YÉRIMA Tamboué Gusu, né vers 1910, cultivateur, quartier Gbisaru à Sonsoro.

YÉRIMA Ngwe, né vers 1905, cultivateur, quartier Sonsoro-Sinanguru à Sonsoro.

Tous ces informateurs ont été interrogés en septembre 1998.

UN PEU DE DISTRACTION

LE BENIN EN MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

— A. Unité monétaire d'Amérique latine. — B. Article étranger. Consonnes de rose. — C. Transpira. — D. Prairie. Ville africaine. — E. Vie des organismes anaérobies. — F. Caution. Ville de Chaldée. — G. Ragout grossier. Rencontrer. — H. Métal précieux. Manque de volonté. — I. On le prend à témoin. Demeurent. — J. Agglutina. Élimé. Ouest-Est. — K. Pas cult. Troublés. — L. Ajournement. Champion. — M. Demeurer. — N. Fin de verbe. Pronom. — O. Stimula. — P. Transpira. Organisation internationale. — Q. Mouvement convulsif. Nombre. — R. Rode. — S. Pronom relatif. — T. Do. Pareille. — U. Grand arbre à feuilles lobées. — V. Pronom. Mesure chinoise. — W. État d'une personne privée de la vue. — X. Bière belge. — Y. Près du Tech. — Z. Inventeras.

VERTICALEMENT

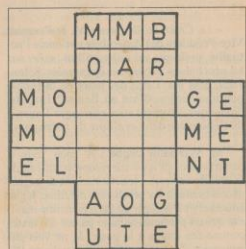
— 1. Masse de pierre dure. — 2. Champignon à chapeau. — 3. Écorce de chêne pulvérisée dans un sens. Est-Ouest. — 4. Faire un grand désordre. — 5. Bramé. Époque. — 6. Déterminer le poids. Distinctif. Ville de Hongrie. — 7. Choisi. Écoulements. A fait du tort. Cavié de l'oreille interne. — 8. Nègre blanc d'Afrique. L'ortie en est une. Malade mental. — 9. Métal jaune. Voyelles de loi. Jupe de danseuse. Petit cube. Consonnes de tube. Descendre. — 10. Oublié dans un sens. Drap imperméable. Refrains. — 11. En matière de. Le septième art. Fibre naturelle. Unité monétaire roumaine. Lentilles. — 12. Obstinée

de bas en haut. Détériorés. — 13. Note. Difficulté. — 14. Fureur.

(Réponse dans notre prochaine parution à la page 10)

LA CROIX

Saurez-vous achever la grille de façon à obtenir six mots croisés de sept lettres chacun ?



(Réponse dans notre prochaine parution à la page 10)

JEU DES SEPT ERREURS

Exécutant les dessins 1 et 2 ci-après, le dessinateur a commis sciemment sept erreurs.

Relevez-les !



(Réponse dans notre prochaine parution à la page 10)

BONNE SANTÉ

Les dangers des somnifères

Un chercheur de l'université de Californie (San Diego, États-Unis), le Docteur Daniel Kripke, affirme que les personnes qui prennent régulièrement des somnifères courent à peu de choses près le même risque que celles qui fument un ou deux paquets de cigarettes par jour. Fort de son étude (qui porte sur un million de personnes), le Docteur Kripke

affirme que les habitués des somnifères font plus souvent que d'autres des erreurs de jugement et ont des temps de réaction plus longs.

Kripke assure également que les adeptes des somnifères ont ainsi trois fois plus de risque de mourir prématurément que ceux qui n'y passent. Son étude a bien sûr soulevé un tollé

chez les spécialistes, qui demandent que d'autres travaux soient entrepris pour vérifier ces résultats inattendus. Mais Kripke persiste et affirme : aucune prescription de somnifère n'est sûre. Mais si vous devez absolument en prendre, ajoutez-lui, n'en prenez jamais plus de quatre semaines de suite.

Claire Viogner

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Interpeller et appeler...

Deux verbes de la même famille et pourtant d'une manière illogique, le verbe interpeller conserve toujours ses deux L alors que appeler s'écrit tantôt avec un L : nous appelons, tantôt avec deux L : j'appelle. L'apprendre par cœur pour s'en souvenir.

Une règle très utile pour les deux P d'appeler : tous les verbes usuels commençant par AP prennent deux P sauf : apaiser, apercevoir, apitoyer, aplanir, et aplatir.

AUTOUR D'UN MOT

Raison, du latin ratio.

La faculté qui permet à l'homme de distinguer le vrai du faux, le bien du mal et de déterminer sa conduite d'après cette connaissance c'est la raison. On fait appel à sa raison, à sa sagesse, à son bon sens ou à son jugement.

Des locutions diverses évoquent la raison : l'âge de raison, donner raison à quelqu'un, se rendre à la raison, la perdre ou la retrouver. Et quand on se résigne, qu'on en prend son parti, on se fait une raison.

Ce qui explique un fait, un acte se nomme raison : la raison d'un phénomène ou d'un événement, la motivation, le mobile.

Enfin la raison permet de prouver ou de justifier une chose : il y a des raisons de croire ou d'espérer. On peut aussi opposer une raison pour répondre, c'est alors la réfutation ou l'objection.

"Les gens heureux croient toujours avoir raison", a dit La Rochefoucauld, écrivain français du XVII^e siècle.

DES MOTS À DEVINER

Un diariste, est-ce :

— l'auteur d'un journal intime ?

— le nom d'une plante ?

— ou une personne qui doit aller souvent à la selle ?

Réponse : Diariste est le nom donné à l'auteur d'un journal intime. Celui qui doit aller souvent à la selle est un diarrhéique (de diarrhée).

AUTOUR D'UN MOT

Règle, du latin regula.

L'instrument allongé qui sert à tracer des lignes droites est une règle : elle peut être de bois, de métal ou de matière plastique. Elle peut être graduée ou à curseur et se transformer en équerre.

Régler c'est tracer ou imprimer de lignes droites. Une expression populaire en découle : être réglé comme du papier à musique.

Tout ce qui est imposé ou adopté dans une société donnée est une règle : usage, habitude, coutume. Il existe les règles de la politesse, de la bienséance.

Tout principe moral qui doit diriger la conduite se nomme également : règles, notamment les règles de l'honneur, et une vie déréglée est une vie désordonnée. Les religieux ont une règle spéciale et les arts et la science

ont aussi leurs règles : règles de grammaire, de sculpture, etc.

Enfin l'ensemble des conventions propres à un jeu ou à un sport est groupé sous le terme de règles ; et jouer régulièrement c'est jouer correctement et comme dit une expression anglaise : "être toujours fair play".

Se conformer donc aux règles, sans oublier que "l'exception confirme la règle" (sentence latine).

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le nom ver... (VER).

Nu comme un ver : complètement nu.

Un ver de terre amoureux d'une étoile : un individu médiocre amoureux d'un être extraordinaire, inaccessible.

Et familièrement on dit parfois : pas piqué des vers, quelque chose de remarquable en son genre. Un livre ou un meuble piqué des vers est vermoulu, endommagé, d'où l'expression de l'excellence, par la forme négative : pas piqué des vers.

Tirer les vers du nez, à quelqu'un : lui arracher adroitement des secrets.

Se tordre comme un ver : se contorsionner. Et enfin, cette locution proverbiale : le ver est dans le fruit : la situation ne peut qu'empirer. On dit aussi quelle pourrit comme un fruit qui se gâte. Le ver symbolise ici le principe de la détérioration.

AUTOUR D'UN MOT

Reconnaître, du latin recognoscere.

Retrouver dans sa mémoire le souvenir d'une personne ou d'une chose c'est reconnaître. Après une longue séparation on reconnaît un ami, on se souvient de lui, on le remet.

Reconnaître c'est aussi distinguer, identifier, grâce à des marques, des points de repère, des empreintes ou des indices. Se reconnaître c'est se retrouver, s'orienter.

Accepter, tenir pour vrai c'est également reconnaître : reconnaître son erreur, ses torts, avouer, confesser, faire amende honorable. Le nom correspondant à reconnaître c'est reconnaissance : une mission de reconnaissance, une exploration, une recherche, une inspection ou une investigation.

Admettre l'existence juridique d'un être ou d'une chose c'est le reconnaître : reconnaître un pays, un enfant, reconnaître une dette ou une signature.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Covoiturage : ce nom apparu dans les années 90 signifie transport dans une seule voiture (et à tour de rôle) de plusieurs automobilistes allant dans la même direction.

Depuis une dizaine d'années on examine la vitesse de circulation du sang par effet Doppler (Doppler est le nom d'un physicien autrichien).

DES MOTS INTRUS

Allumage, école, promenade et stop... quatre mots, l'un est intrus. Lequel et pourquoi ?

Réponse : On peut dire : auto-allumage, auto-école, auto-stop mais on ne peut pas dire auto-promenade.

Le nom promenade était donc l'intrus.

NATION

QUEL BILAN POUR LA DEUXIÈME LÉGISLATURE DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE ?

(Suite de la première page)

— l'insécurité et la délinquance progressent implacablement...

Et bientôt, c'est de nouvelles consultations électorales. C'est donc l'heure des bilans; car toute activité humaine nécessite un bilan. Quel bilan faire alors quant à l'existence et la mission assignée à cette deuxième législature qui va à sa fin ?

Le journal «La Croix du Bénin» a interrogé pour ses lectrices et lecteurs des députés, toute tendance confondue, sur les appréciations qu'ils font eux-mêmes des tâches abattues par la deuxième législature.

DE M. JOSEPH MARCELLIN DÉGBÉ (Député RB) Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale

«La Croix du Bénin» : M. le Premier vice-président de l'Assemblée Nationale, vous êtes aussi un membre influent de la Renaissance du Bénin. C'est pour bientôt la fin de la deuxième législature du Renouveau démocratique à laquelle vous avez pris part activement. Quelles conclusions tirez-vous de cette expérience au triple plan politique, économique et social ?

M. Joseph Marcellin Dégbé : Une législature dure quatre (4) ans au Bénin. C'est beaucoup en terme de temps mais aussi et surtout en termes d'événements qui se sont passés et de ce fait une synthèse n'est pas facile. Néanmoins je pense qu'on peut retenir : ce que certains appellent « une démocratie apaisée » au Bénin et dans laquelle chaque institution de la République sait quels sont ses rôles et prérogatives pour lesquels la Constitution l'a établie. Mais à mon avis il s'agit beaucoup plus d'une illusion que de quelque chose d'irréversible. Pourquoi ? D'abord parce que sous la première législature, nous venions de recouvrer notre liberté de parole, d'association et de pensée. Alors que sous le régime du PRPB qui venait de perdre le pouvoir, l'Assemblée nationale révolutionnaire (ANR) n'était en réalité qu'une chambre d'enregistrement des volontés du parti unique et de son chef. La volonté a été vive chez les députés de la première législature de changer radicalement cet état de choses et de bien marquer, par rapport à l'Exécutif surtout, ses domaines de compétence. Mais cela a pris l'allure d'une bataille rangée entre l'Exécutif et l'Assemblée parce que dès le début de la législature la question de la présidence de l'Assemblée nationale a très vite vicié l'atmosphère entre le Président de la République élu et les 49 députés sur 64 des partis qui lui ont apporté leur soutien au second tour de l'élection présidentielle de 1991. À partir de là, le Président Soglo n'a plus disposé d'une majorité à l'Assemblée que pendant quelques mois entre 1992 et 1993.

Ensuite parce que, au contraire, le président Kérékou est arrivé en 1996 au pouvoir avec, pour soutenir son action, une majorité déjà existant à l'Assemblée nationale où elle a fait ses ames pendant cinq ans dans l'opposition. Et lorsque suite au remaniement ministériel de mai 1998, la majorité a failli lui échapper, très tôt tout a été mis en œuvre pour lui en redonner une. Alors « démocratie apaisée » ? Je me demande souvent si cela est à mettre au compte du patriotisme des acteurs politiques ou plutôt au compte du combat pour la satisfaction d'intérêts égoïstes. Je suis tenté de répondre par la seconde alternative.

Cela m'amène à parler du phénomène de la transhumance politique qui a commencé déjà sous la première législature et qui a pris des proportions inquiétantes sous cette deuxième législature. Les transhumants avançaient mille et



M. Joseph Marcellin Dégbé

une raison pour se justifier, pourtant tout le monde sait que dans les partis politiques des pays de vieille tradition démocratique, il se passe des choses plus graves parfois, néanmoins les militants, les élus n'abandonnent pas leur parti pour en créer un ou adhérer à un autre.

Je crois plutôt qu'il s'agit là de maladies infantiles de notre régime démocratique en construction. Mais des maladies infantiles graves qu'il urge de soigner car beaucoup de gens qui jouent aujourd'hui les vedettes n'ont aucune expérience militante, ils ne sont nés et venus à la politique qu'avec le vent de liberté que la Conférence Nationale a fait souffler sur notre pays. Dans ces conditions, dans l'immense majorité de ces choses que nous appelons « partis politiques », il n'y a pas de conviction militante, il n'y a généralement que des ambitions et des intérêts égoïstes qui s'entrechoquent, il n'y a pas de choc des idées, il n'y a pas de débat d'idées. Voilà la réalité et elle est bien triste. Espérons qu'un jour nos enfants auront maré de cette incurie, de cette inconscience de leurs pères et mères que nous sommes et qui ne leur réservons qu'un avenir sans espoir. Alors à ce moment-là viendra le sursaut salutaire et, avec lui, les hommes et les femmes capables de mettre notre pays sur une voie autre que celle de la médiocrité, de la démagogie et de la tricherie. Je suis convaincu qu'un jour des entraînements meurriers du Bénin sortiront ces hommes et ces femmes de bien.

Au plan des performances dans le travail, cette deuxième législature n'a pas moins bien travaillé que la première législature, mais celle-ci avait bénéficié du phénomène « tout nouveau, tout beau » et ses activités étaient fortement médiatisées. Comme la première, cette seconde législature compte en son sein des compétences indéniables mais qui n'ont pas le tam-tam dans le sang. Nous ne pouvons pas être tous les mêmes, la création ne serait plus la Création.

L'Assemblée nationale manque toujours de ressources humaines et matérielles qui permettent un travail de plein régime et de bon rendement.

«La Croix du Bénin» : M. le Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale l'actualité politique est aujourd'hui axée sur les prochaines échéances électorales. Selon vous, quel est l'état des lieux de la réalité politique, aujourd'hui au Bénin ? Ensuite, dites-nous comment vous envisagez l'avenir du Renouveau démocratique de notre pays ?

M. Marcellin Dégbé : À mon avis, il paraît évident qu'il y a une volonté manifeste de la coalition au pouvoir actuellement de gagner nécessairement les prochaines élections législatives et de s'adjuger au Parlement une majorité qui lui permette de faire passer ses textes comme des lettres à la poste. Je ne vois pas autrement d'autres justifications au décret 98-625 du 18 décembre 1998. Je crois au plus profond de moi-même que des gens de la coalition sont bien décidés à ce qu'il n'y ait plus d'alternance ici, que la démocratie soit engagée dans les voies tortueuses du renouveau démocratique tropical qui commence à devenir un peu partout la règle en Afrique : manipulation des opérations électorales, fraudes massives. Les Béninoises et les Béninois peuvent penser ce qu'ils veulent de la façon dont on « gère autrement » leur pays, on s'arrangera pour faire dire aux urnes ce que l'on veut. Et ce ne serait

pas nouveau au Bénin, qui est bien l'ex-Dahomey. Aussi malgré l'abrogation annoncée dudit décret, je crois que les démocrates doivent rester vigilants.

Alors tout cela me fait peur pour l'avenir de notre pays. Il y a des forces intérieures et extérieures à l'Afrique qui ne trouvent leur compte que dans son état de continent en perdition. Un peu partout, ce sont les prétoriens gálomés qui reprennent du service, nos maîtres leur demandent tout juste de troquer le treillis contre le complet-veston. Pas plus. Le bois mort a beau séjourner dans l'eau il ne deviendra jamais un crocodile dit-on. On ne peut construire la démocratie qu'avec de vrais démocrates et non avec des contre-façons de démocrates.

Alors j'implore la presse — du moins sa partie restée saine — pour qu'elle joue à fond son rôle premier qui est de relater les faits tels qu'ils se sont passés et tels qu'ils se passent, j'implore les autorités morales — notamment religieuses et traditionnelles — pour qu'elles se tiennent à égale distance des uns et des autres et invitent à des élections véritablement démocratiques et transparentes. Alors il nous sera possible d'éviter que notre pays s'embrace dans des violences et des contestations post-électorales qui sont nécessairement fatales aux efforts de redressement de notre pays engagé depuis la Conférence nationale. Dans les prochaines semaines, je crois sincèrement que «La Croix» a un grand rôle à jouer. Puisse le Tout-Puissant vous y aider et par là-même aider le Bénin.

DE Mme ALIMATOU BIAOU née GATA (Député PRD)

«La Croix du Bénin» : Madame le Député, dans quelques mois prendra fin la deuxième législature sous le Renouveau démocratique, deuxième législature à laquelle vous avez pris part activement. Quelles sont selon vous, les grandes leçons que vous tirez de cette période ?

Mme Alimatou Biaou : La deuxième législature prendra certainement fin en mars 1999. Les législatures se succèdent mais ne se ressemblent pas.

Au début de cette deuxième législature, certaines mauvaises langues, je ne sais sur quelle base, portaient déjà un faux jugement sur les députés comme ayant un niveau inférieur à ceux de la première législature. Certainement parce que la première était composée en majorité d'anciens politiciens assez connus du public.

Très tôt ce jugement fut démenti par l'ardeur au travail des députés qui ont prouvé qu'à l'œuvre on connaît l'artisan. Présentement il sera difficile aux mêmes personnes de mauvaises langues, de faire la comparaison entre la valeur et l'efficacité des députés des deux législatures.

Si les députés de la première législature ont le mérite de partir de néant pour asseoir les bases des documents et textes fondamentaux de notre Assemblée nationale avec quatre femmes en leur sein, ceux de la deuxième législature avec six femmes ont le même mérite par le vote de plusieurs Lois qui étaient pratiquement inexistantes dans notre pays et qui fai-

saient vraiment défaut à plusieurs corps de la fonction publique et même du privé. L'absence de ces Lois reléguait au dernier rang notre pays dans la sous-région.

Parmi tant d'autres Lois, les députés de la deuxième législature à laquelle j'ai activement pris part, en tant que secrétaire de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales ont voté les Lois telles que :

- le statut général des gens de mer ;
- Loi portant institution, organisation et fonctionnement de l'ordre national des médecins vétérinaires ;
- Loi organique relative à la Haute Cour de Justice ;
- Loi portant Code de sécurité sociale en République du Bénin ;
- Loi cadre sur l'environnement en République du Bénin ;
- Code de l'Industrie cinématographique en République du Bénin ;

— Loi définissant les règles générales pour l'élection du Président de la République, des membres de l'Assemblée nationale, des conseils municipaux, communaux et locaux ;

— Loi définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale ;

— Loi portant code de l'artisanat en République du Bénin ;

— La décentralisation ;



Mme Alimatou Biaou née GATA

NATION

— Autorisations de ratification de diverses conventions, d'accords internationaux, d'échanges commerciaux et d'accords de prêts.

Voilà le travail abattu pour ne citer que ça, sans compter le vote des budgets annuels et autres.

Plusieurs projets de Loi dont les rapports sont prêts ou presque prêts n'arrivent pas à être appelés en plénière en raison des perturbations dues à l'étude en urgence demandée souvent par le gouvernement sur certains dossiers. Là, nous sommes obligés de laisser de côté les dossiers précédemment programmés pour étude en plénière au profit des dossiers envoyés pour étude en procédure d'urgence. C'est d'ailleurs le cas du Code des personnes et de la famille puis de la réforme de l'éducation, restés en souffrance et qui ne sortiront certainement qu'avec la troisième législature.

Le retard de l'étude de certains dossiers est aussi dû à la remise en cause des Lois déjà votées, par la Cour constitutionnelle pour mise en conformité.

Le vote du budget de l'année 1999 marque la fin de la deuxième législature. Mais plusieurs rapports déjà prêts attendent d'être appelés en plénière, s'ils ne sont pas tous discutés en plénière après le vote du budget en raison des campagnes électorales. La troisième législature aura à charge de ces dossiers en priorité.

Mon souhait est que la prochaine législature fasse du code des personnes et de la famille puis de la réforme de l'éducation au Bénin, la priorité de ses premiers dossiers à étudier.

En égard à tout ce travail abattu par les députés de la deuxième législature, tous les Béninois conviendront avec moi qu'à l'actif de toutes les institutions et appareils de l'État, l'Assemblée nationale qui est le deuxième pouvoir, a contribué énormément à l'enracinement de la démocratie dans notre pays, pour l'avoir doté de plusieurs lois fondamentales, lois organiques et codes. Nous en sommes très fiers et nous nous en félicitons.

« La Croix du Bénin » : Madame le Député, l'actualité politique est aujourd'hui axée sur les prochaines échéances électorales. Selon

vous, quel est l'état des lieux de la réalité politique, aujourd'hui au Bénin ? Ensuite, dites-nous comment vous envisagez l'avenir du Renouveau démocratique de notre pays ?

Mme Alimatou BIAOÛ : La politique en Afrique, loin d'unir ses fils, les divise par des foyers de tension ça et là et des guerres fratricides.

La conviction politique ne compte plus, l'analyse objective du programme d'activité du candidat n'est plus préoccupante. On vote pour tel et tel candidat parce qu'il est un parent ou de sa région ou parce que son parti donne assez d'argent aux militants.

Avec le multipartisme et le nombre sans cesse croissant des partis qui se créent chaque jour, la transhumance est de mise puisque l'adhésion à un parti est faite sur la base des raisons précitées, sans aucune conviction politique réelle. L'achat de conscience est favorisé et tout ceci entrave l'unité nationale et aggrave l'esprit de régionalisme. Ce phénomène est si général qu'on a du mal à distinguer les bons candidats patriotes qui œuvrent pour le développement et le changement radical des mentalités retrogrades des autres qui ne luttent que pour les intérêts personnels.

Bientôt les prochaines échéances électorales et chaque candidat affûte déjà ses armes pour détruire son adversaire politique sur le terrain par des mensonges et des diffamations, bien qu'eux tous prétendent lutter pour le bien-être de leurs régions. Priions pour que cela ne dégénère en bagarre sur le terrain.

L'analphabétisme de la plus grande tranche de nos populations et la pauvreté favorisent la transhumance et l'achat des consciences des électeurs et empêchent ceux-ci de faire un libre choix conséquent.

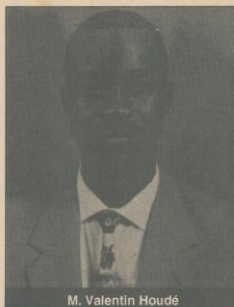
Toute analyse faite, je m'interroge sur l'avenir politique de notre pays et crains qu'à la longue on aboutisse à la division du pays, ce qui mettra en péril notre démocratie.

Nous devons tous réfléchir, prendre conscience et œuvrer pour le renforcement et l'enracinement de la démocratie dans toutes ses dimensions dans la justice, seul gage de la paix sociale d'un pays. Tirons leçons de ce qui se passe ailleurs, où la paix est menacée, car on sait quand commence la guerre mais on ignore quand est-ce qu'elle prendra fin.

parti politique en République du Bénin ne doit pas être inférieur à trois membres par département.

Dans cette liberté retrouvée aujourd'hui par rapport à la période de parti unique où les droits d'association étaient interdits, chacun cherche à apporter sa petite contribution au développement du pays et ce, la plupart des cas, sans un programme de société qui prenne réellement en compte les préoccupations de l'ensemble des populations.

Il n'est donc pas surprenant que l'Impulsion pour le Progrès et la Démocratie (IPD), Alliance de trois partis politiques, créé à la veille des élections législatives de 1995 se réduisent à deux partis.



M. Valentin Houdé

Ce n'est pas surprenant non plus lorsque devant l'incertitude et l'incapacité de nos leaders à venir à bout de certaines légères difficultés qui paralysaient la formation politique à laquelle nous appartenions, et ne voulant plus continuer de nous noyer dans des groupes dont nous ne maîtrisons pas toujours les velléités, que nous ayons décidé de prendre notre distance par rapport à ces formations politiques pour créer en toute responsabilité et en toute connaissance de cause notre propre parti : Le Rassemblement pour le Progrès et le Renouveau (RPR).

Mais, si aujourd'hui beaucoup s'inquiètent de la multiplication des partis politiques, c'est certainement parce qu'ils ne comprennent pas encore que l'heure des grandes libertés retrouvées a sonné et qu'on est en droit de s'attendre dans un avenir proche à de grands regroupements de partis politiques.

L'originalité du RPR est qu'il veut servir de creuset dans le sens de ces regroupements, de trait d'union entre le passé et l'avenir.

Il n'est donc pas un parti d'exclusion.

Au RPR, nous rejetons l'ancien système pour concevoir une nouvelle philosophie politique qui bannit l'archaïsme et qui refuse de conjuguer le bonheur au futur.

Désormais, ne compteront que les hommes et les femmes qui savent penser, qui savent vouloir et qui savent agir suivant le rythme des événements. Autrement dit, la différence réside dans les méthodes, la manière, les actes et les résultats.

Au RPR, nous ne promettons que ce que nous pouvons. C'est dire qu'au RPR, nous ne faisons pas du mensonge un métier et ne vou-

lons en aucun cas imiter ou copier ceux chez qui le respect de la parole donnée pose un problème.

Ce sont, essentiellement, ces traits qui différencient le militant du RPR.

« La Croix du Bénin » : M. le député, l'actualité politique est aujourd'hui axée sur les prochaines échéances électorales. Selon-vous, quel est l'état des lieux de la réalité politique, aujourd'hui au Bénin ? Ensuite, dites-nous comment vous envisagez l'avenir du Renouveau démocratique de notre pays ?

M. Valentin Houdé : Il est vrai que l'actualité politique est aujourd'hui axée sur les prochaines échéances électorales. Mais cela n'est pas une raison pour les citoyens de ce pays de perdre de vue le sens de l'Unité nationale chèrement acquise et qui a toujours guidé les fils de ce pays quelles que soient leurs sensibilités politiques.

C'est dire, en d'autres termes, que chacun doit avoir à cœur la question de développement de notre Bénin pour le bonheur de nous tous.

Ce que l'on constate aujourd'hui est que la fièvre a gagné les états majors des partis politiques.

Chacun affûte ses armes avant le grand rendez-vous.

Les alliances de circonstance se négocient.

Les partis politiques multiplient leurs rencontres en vue du positionnement de leurs militants dans leurs circonscriptions électorales respectives. C'est aussi le moment de la mise à jour des dossiers et des listes de candidatures.

Par ailleurs, on enregistre, ces derniers jours, des inquiétudes de plus en plus accentuées sur le retard qu'accuse la désignation des membres de la CENA ainsi que l'installation de cette structure qui joue un rôle déterminant dans l'organisation des élections chez nous au Bénin.

Si ces inquiétudes sont légitimes, il est cependant aisé d'affirmer que tous les organes qui sont impliqués dans la désignation des composantes de cette CENA sont conscients de ce retard enregistré et s'acheminent actuellement pour que les élections se déroulent dans les délais réglementaires.

La démocratie au Bénin, telle que vécue jusqu'à présent est rassurante et donne la preuve que nous sommes sur le bon chemin.

Mais ce qui est important pour nous aujourd'hui est que chacun puisse se comporter de manière à préserver les acquis de cette démocratie, gage de notre développement et d'une paix durable.

De ce point de vue, chaque institution de la République doit continuer de jouer efficacement le rôle qui est le sien pour permettre à notre jeune démocratie de s'enraciner à la base et d'être un modèle pour l'Afrique.

Notre souhait pour les prochaines élections législatives est que chaque parti politique évite les affrontements inutiles et se fasse apprécier à travers des débats d'idées riches et constructives pour des élections libres et transparentes.

De même, le RPR reste préoccupé par la mise en œuvre très rapide de la décentralisation, seul moyen de permettre à nos populations à la base de participer à l'exercice réel du pouvoir.

(Lire la suite à la page 11)

DE M. VALENTIN HOUDÉ (Député)

« La Croix du Bénin » : M. le député, dans quelques mois prendra fin la deuxième législature sous le Renouveau démocratique, deuxième législature à laquelle vous avez pris part activement. Quelles sont, selon vous, les grandes leçons que nous devons tirer de cette période ?

M. Valentin Houdé : En réalité, dans quelques semaines, la deuxième législature à laquelle nous avons également pris part va s'achever.

Les leçons à tirer de cette législature sont nombreuses mais nous n'en dirons ici que les essentielles.

En effet, ces quatre années d'activités parlementaires nous ont personnellement permis, en tant que le plus jeune des députés, de vivre aux côtés de nos aînés, une expérience parlementaire fort enrichissante.

Aussi, la cohabitation des partis politiques présents à l'Assemblée nationale est-elle empreinte de fraternité, de convivialité et d'amitié. Ce qui a toujours favorisé le vote des nombreuses Lois malgré les joutes oratoires qui ont caractérisé la plupart de nos sessions. C'est vous dire donc que, malgré les chaudes empoignées, un esprit de consensus a toujours prévalu sur les débats en Assemblée.

Au cours de la deuxième Législature, l'Assemblée nationale s'est beaucoup affirmée en jouant pleinement le rôle qui lui est dévolu en matière de contrôle de l'action gouvernementale.

« La Croix du Bénin » : M. le député, après avoir fait l'IPD et jusqu'à récemment la RB, vous avez décidé de créer votre propre parti. Quelle est concrètement l'originalité de votre parti politique par rapport aux 110 autres formations politiques que compte déjà notre pays ?

M. Valentin Houdé : À cette deuxième question, nous croyons comprendre que vous voulez faire allusion à l'éternelle question de transhumance des hommes politiques qui a toujours agité l'opinion publique nationale.

En effet, depuis l'avènement du Renouveau démocratique décidé par la Conférence nationale des Forces Vives de Février 1990, avec pour corollaire le multipartisme intégral, il est heureux que les Béninois l'aient accueilli favorablement et le traduisent autant que se peut, par la création de partis politiques ou d'associations qui ne sont que l'expression des droits conférés par la Constitution du 11 Décembre 1990 et la charte des Partis qui stipule que le nombre des membres fondateurs d'un

Ils sont au total sept députés identifiés et sollicités par notre rédaction pour répondre à nos questions. Cinq ont favorablement accueilli notre requête en nous accordant l'interview sur le bilan de la deuxième législature. Les deux autres, tous, éminentes personnalités du Bureau de l'Assemblée nationale n'ont pas cru devoir nous répondre. Vaines ont été nos démarches en leur direction. L'un s'est emmuré dans un silence dont nous ignorons les raisons. L'autre n'a trouvé mieux que de promettre appeler notre rédaction. Et déjà sont passées deux semaines d'attente. Acte en est pris. Il s'agit des honorables députés Bruno Amoussou et Alexandre Hountondji.

La rédaction

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

MESSAGE POUR LA JOURNÉE MONDIALE DE LA PAIX 1999

LE SECRET DE LA PAIX VÉRITABLE RÉSIDE DANS LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

(Suite de la première page)

humaine et à sa dignité. La conséquence en est que personne ne peut légitimement priver de ces droits l'un de ses semblables, quel qu'il soit, car cela signifierait faire violence à sa nature. Tous les êtres humains, sans exception, sont égaux en dignité. Pour la même raison, ces droits concernent toutes les étapes de la vie et tout contexte politique, social, économique ou culturel. Ils forment un ensemble unitaire, qui tend clairement à promouvoir tout aspect du bien de la personne et de la société.

Les droits humains sont traditionnellement regroupés en deux grandes catégories qui comprennent, d'une part, les droits civils et politiques, et, d'autre part, les droits économiques, sociaux et culturels. Des accords internationaux garantissent, même si c'est à des degrés divers, les deux catégories : les droits humains, en effet, sont étroitement associés, car ils sont l'expression de dimensions diverses de l'unique sujet qu'est la personne. La promotion intégrale de toutes les catégories de droits humains est la vraie garantie du plein respect de chacun des droits.

La défense de l'universalité et de l'indivisibilité des droits humains est essentielle pour la construction d'une société pacifique et pour le développement intégral d'individus, de peuples et de nations. L'affirmation de cette universalité et de cette indivisibilité n'exclut pas, en fait, des différences légitimes d'ordre culturel et politique dans la mise en œuvre des divers droits, à condition que soient respectés dans chaque cas les niveaux fixés par la Déclaration universelle pour l'humanité entière.

Ayant bien présents à l'esprit ces présupposés fondamentaux, je voudrais maintenant mettre en lumière quelques droits spécifiques qui paraissent aujourd'hui particulièrement exposés à des violations plus ou moins ouvertes.

LE DROIT À LA VIE

4. Le premier est le droit fondamental à la vie. La vie humaine est sacrée et inviolable de sa conception à sa fin naturelle. Le commandement divin « Tu ne tueras pas » marque une limite extrême au-delà de laquelle il n'est jamais licite d'aller. « Tuer directement et volontairement un être humain innocent est toujours gravement immoral »⁽¹⁾.

Le droit à la vie est inviolable. Cela implique un choix positif, un choix pour la vie. Le développement d'une culture orientée en ce sens s'étend à toutes les circonstances de l'existence et assure la promotion de la dignité humaine en toute situation. De même qu'une vraie culture de la vie garantit le droit de venir au monde à celui qui n'est pas encore né, de même elle protège les nouveaux-nés, en particulier les filles du crime d'infanticide. Parallèlement, elle assure aux porteurs de handicap le développement de leurs potentialités, et, aux malades et aux personnes âgées, des soins adaptés.

Il ressort des récents progrès de la technique génétique un défi qui suscite de

profondes inquiétudes. Pour que la recherche scientifique dans ce domaine soit au service de la personne, il faut qu'elle soit accompagnée à chaque étape d'une réflexion éthique attentive, qui inspire des normes juridiques aptes à sauvegarder l'intégrité de la vie humaine. Jamais la vie ne peut être réduite à un simple objet.

Choisir la vie comporte le rejet de toute forme de violence : celle de la pauvreté et de la faim, qui atteint d'innombrables êtres humains ; celle des conflits armés ; celle de la diffusion criminelle des drogues et du trafic des armes ; celle des dommages considérés à l'environnement naturel⁽²⁾. En toute circonstance, le droit à la vie doit être promu et protégé par les garanties légales et politiques adéquates, car aucune offense au droit à la vie, à la dignité de toute personne, n'est sans importance.

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE, CŒUR DES DROITS HUMAINS

5. La religion exprime les aspirations les plus profondes de la personne humaine, elle détermine sa vision du monde, elle guide ses rapports avec les autres : au fond, elle donne la réponse à la question du vrai sens de l'existence dans le domaine personnel et social. La liberté religieuse constitue donc le cœur même des droits humains. Elle est tellement inviolable qu'elle exige que soit reconnue à la personne la liberté même de changer de religion, si sa conscience le demande. Chacun, en effet, est tenu de suivre sa conscience en toute circonstance et personne ne peut être contraint d'agir contre elle⁽³⁾. C'est précisément pourquoi personne ne peut être obligé à accepter de force une religion déterminée, quelles que soient les circonstances ou les motivations.

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme reconnaît que le droit à la liberté religieuse inclut celui de manifester sa croyance, seul ou avec d'autres, en public ou en privé⁽⁴⁾. Malgré cela, il existe encore aujourd'hui des lieux où le droit de se réunir pour des motifs de culte soit n'est pas reconnu soit est limité aux membres d'une seule religion. Cette violation grave de l'un des droits fondamentaux de la personne est cause d'énormes souffrances pour les croyants. Quand un État accorde un statut spécial à une religion, cela ne peut se faire au détriment des autres. On sait au contraire qu'il existe des pays où des individus, des familles et des groupes entiers continuent à être l'objet de discrimination et de marginalisation à cause de leur croyance religieuse.

On ne saurait non plus passer sous silence un autre problème qui est lié indirectement à la liberté religieuse. Des communautés et des peuples de convictions et de cultures religieuses différentes entretiennent parfois entre eux des tensions croissantes qui, en raison des fortes passions qui sont impliquées, finissent par se transformer en violents conflits. Le recours à la violence au nom de son propre credo religieux constitue une déformation des enseignements mêmes des grandes religions. Comme l'ont répété nombre de fois divers responsables religieux, moi aussi je reds que l'usage de la violence ne peut jamais trouver de justifications religieuses fon-

dées ni promouvoir la croissance du sentiment religieux authentique.

LE DROIT DE PARTICIPER

6. Tout citoyen a le droit de participer à la vie de sa Communauté : c'est là une conviction partagée d'une manière générale. Toutefois, ce droit est rendu vain quand le processus démocratique est vidé de sa force par le favoritisme et les phénomènes de corruption, qui non seulement empêchent la légitime participation à la gestion du pouvoir, mais interdisent l'accès à un juste usage des biens et des services communs. Même les élections peuvent être manipulées afin d'assurer la victoire de certains partis ou de certaines personnes. C'est là un affront à la démocratie qui comporte de graves conséquences, car les citoyens ont le droit mais aussi la responsabilité de participer : quand ils en sont empêchés, ils perdent l'espoir de pouvoir intervenir efficacement et ils s'abandonnent à une attitude de désintérêt passif. Le développement d'un sain système démocratique devient ainsi pratiquement impossible.

Récemment, diverses mesures ont été adoptées pour assurer des élections légitimes dans des États qui cherchent, non sans difficulté, à passer d'une forme de totalitarisme à un régime démocratique. Ces initiatives sont, certes, utiles et efficaces dans des situations d'urgence, mais elles ne peuvent pas dispenser de l'effort que comporte la création chez les citoyens d'un ensemble de convictions partagées grâce auxquelles la manipulation du processus démocratique sera définitivement repoussée.

Dans le cadre de la Communauté internationale, les nations et les peuples ont le droit de participer aux décisions qui sont prises pour modifier profondément leur façon de vivre. La spécificité technique de certains problèmes économiques fait que l'on a tendance à ne pas discuter que dans des cercles restreints : il en résulte le risque de concentrer le pouvoir politique et financier entre les mains d'un nombre limité de gouvernements ou de groupes d'intérêt. La recherche du bien commun national et international exige une réelle mise en œuvre, même dans le domaine économique, du droit de tous à participer aux décisions qui les concernent.

UNE FORME PARTICULIÈREMENT GRAVE DE DISCRIMINATION

7. L'une des formes les plus dramatiques de discrimination consiste à refuser à des groupes ethniques et à des minorités nationales le droit fondamental d'exister en tant que tels. Pour ce faire, on les supprime ou on les transfère brutalement, ou encore on cherche à affaiblir leur identité ethnique de façon qu'ils ne soient plus identifiables. Peut-on garder le silence devant des crimes si graves contre l'humanité ? Aucun effort ne doit être considéré comme excessif quand il s'agit de mettre fin à de telles aberrations, indignes de la personne humaine.

La récente initiative d'une Conférence diplomatique des Nations unies est un signe positif de la volonté croissante des États de reconnaître leur responsabilité dans la protection des victimes de semblables crimes

et dans la décision de les prévenir : par une délibération spécifique, cette Conférence a approuvé les statuts d'un Tribunal pénal international, destiné à repérer les fautes et à punir les responsables de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et d'agression. Si cette nouvelle institution est constituée sur de bonnes bases juridiques, elle pourra contribuer progressivement à assurer à l'échelle mondiale la sauvegarde efficace des droits humains.

LE DROIT À L'ÉPANOUISSEMENT

8. Tout être humain possède des capacités innées qui attendent d'être développées. Il en va de la pleine réalisation de la personnalité de chacun et aussi de son insertion convenable dans le contexte social de son milieu. C'est pourquoi il est nécessaire avant tout de pourvoir à l'éducation appropriée de ceux qui se présentent sur la scène de la vie ; leur réussite future en dépend.

De ce point de vue, comment ne pas être préoccupé en voyant que dans certaines régions parmi les plus pauvres du monde les occasions de formation diminuent en réalité peu à peu, surtout en ce qui concerne l'instruction primaire ? Cela est dû parfois à la situation économique du pays, qui ne permet pas de donner un salaire aux enseignants. Dans d'autres cas, les fonds semblent disponibles pour des projets de prestige ou pour l'éducation dans le secondaire, mais pas pour le primaire. Quand on limite les occasions de formation, spécialement pour les petites filles, on prépare des structures de discrimination qui peuvent avoir une incidence sur l'ensemble du développement de la société. Le monde finirait par être divisé en fonction d'un nouveau critère : d'une part, des États et des personnes possédant des technologies avancées, et d'autre part, des pays et des personnes ayant des connaissances et des capacités extrêmement limitées. Il est facile de comprendre que cela ne ferait que renforcer des disparités économiques déjà criantes existant non seulement entre les États mais aussi à l'intérieur de chacun d'eux. L'éducation et la formation professionnelle doivent être au premier rang aussi bien dans les projets des pays en voie de développement que dans les programmes de renouvellement urbain et rural des peuples les plus avancés sur le plan économique.

Il y a un autre droit fondamental dont dépend comme une conséquence, s'il est respecté, un digne niveau de vie : le droit au travail. Comment, sans travail, peut-on pourvoir à l'alimentation, à l'habillement, au logement, aux soins médicaux et à tant d'autres nécessités vitales ? Pourtant, le manque de travail est aujourd'hui un grave problème : dans bien des parties du monde, d'innombrables personnes se trouvent impliquées dans le phénomène dévastateur du chômage. Il est nécessaire et urgent que tous, en particulier ceux qui détiennent les leviers du pouvoir politique ou économique, fassent tout ce qui est possible pour porter remède à une situation aussi pénible. On ne peut se contenter des mesures d'urgence, qui sont évidemment un devoir, en cas de chômage, de maladie ou de circonstances semblables qui échappent au contrôle des individus⁽⁵⁾, mais il faut s'em-

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

ployer à faire en sorte que les chômeurs soient en mesure d'assumer la responsabilité de leur existence, en s'émancipant d'un régime humiliant d'assistance.

PROGRÈS MONDIAL DANS LA SOLIDARITÉ

9. La course rapide vers la mondialisation des systèmes économiques et financiers rend claire l'urgence de préciser qui doit garantir le bien commun mondial et la mise en œuvre des droits économiques et sociaux. Le libre marché ne peut le faire par lui seul, car il existe en réalité de nombreux besoins humains qui ne peuvent être satisfaits par le marché. « *Avant même la logique des échanges à parité et des formes de la justice qui les régissent, il y a un certain dû à l'homme parce qu'il est homme, en raison de son éminente dignité* »⁽⁹⁾.

Les effets des récentes crises économiques et financières ont eu de lourdes retombées sur d'innombrables personnes, réduites à des conditions de pauvreté extrême. Beaucoup d'entre elles avaient atteint depuis peu une situation qui justifiait des espérances réconfortantes pour l'avenir. Sans aucune responsabilité de leur part, elles ont vu ces espérances cruellement brisées, avec des conséquences tragiques pour elles-mêmes et pour leurs enfants. Et comment ignorer les effets des fluctuations des marchés financiers ? Il est urgent d'avoir une nouvelle vision de progrès mondial dans la solidarité, qui prévienne un développement intégral et soutenu de la société, capable de permettre à tous ses membres de déployer leurs potentialités.

Dans ce contexte, j'adresse un pressant appel à ceux qui ont une responsabilité dans les rapports financiers au niveau mondial, pour qu'ils aient à cœur de trouver une solution au grave problème de la dette internationale des pays les plus pauvres. Des institutions financières internationales ont lancé à cet égard une initiative concrète digne d'estime. Je fais appel à tous ceux qui sont impliqués dans ce problème, spécialement aux pays les plus riches, afin qu'ils apportent le soutien nécessaire pour assurer le plein succès de cette initiative. Il faut un effort diligent et vigoureux pour permettre au plus grand nombre possible de pays, en vue de l'an 2000, de sortir d'une situation devenue intenable. Si le dialogue entre les institutions concernées est animé par une volonté d'entente, il aboutira, j'en suis certain, à une solution satisfaisante et définitive. De cette façon, pour les pays les plus pauvres, on rendra possible un développement durable et le millénaire qui est devant nous deviendra aussi pour eux un temps d'espérance renouvelée.

RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE L'ENVIRONNEMENT

10. Le droit à un environnement sain est lié à la promotion de la dignité humaine, car il met en évidence la dynamique des rapports entre individu et société. Un ensemble de normes internationales, régionales et nationales sur l'environnement est en train de donner peu à peu une forme juridique à ce droit. Toutefois, les mesures juridiques ne suffisent pas par elles-mêmes. Le danger de graves dommages causés à la terre et à la mer, au climat, à la flore et à la faune, exige un profond changement dans le style de vie caractéristique de la civilisation moderne de consommation, particulièrement dans les pays les plus riches. Il ne faut pas non plus sous-estimer un autre risque, même s'il est moins radical : poussés par la nécessité, ceux qui vivent misérablement dans les zones rurales peuvent en arriver à exploiter outre mesure le peu de terre dont ils disposent. Il faut donc favoriser une formation spécifique qui leur apprenne comment harmoniser la culture de la terre et le respect de l'environnement.

Le présent et l'avenir du monde dépendent de la sauvegarde de la création, car il existe une interaction constante de la personne humaine et de la nature. Placer le bien de l'être humain au centre de l'attention à l'égard de l'environnement est en réalité la manière la plus sûre de sauvegarder la création : de cette façon, en effet, est stimulée la responsabilité de chacun en ce qui concerne les ressources naturelles et leur usage judicieux.

LE DROIT À LA PAIX

11. La promotion du droit à la paix assure en quelque sorte le respect de tous les autres droits, car elle favorise la construction d'une société à l'intérieur de laquelle les rapports de force sont remplacés par les rapports de collaboration en vue du bien commun. L'actualité montre amplement la faillite du recours à la violence comme moyen de résoudre les problèmes politiques et sociaux. La guerre détruit, elle ne construit pas ; elle affaiblit les fondements moraux de la société et elle crée de nouvelles divisions et des tensions durables. Pourtant, la chronique continue à enregistrer des guerres et des conflits armés faisant d'innombrables victimes. Combien de fois mes Prédecesseurs et moi-même n'avons-nous pas réclamé la fin de ces horreurs ? Je continuerai à le faire tant que l'on ne comprendra pas que la guerre est la fille de tout humanisme authentique⁽¹⁰⁾.

Grâce à Dieu, beaucoup d'avancées ont été réalisées dans certaines régions vers un raffermissement de la paix. Il faut en attribuer le grand mérite aux hommes politiques courageux qui ont l'audace de poursuivre la négociation même quand la situation semble la rendre impossible. Mais en même temps comment ne pas dénoncer les massacres qui se poursuivent dans d'autres régions, où des peuples entiers sont déracinés de leur terre et où les maisons et les récoltes sont détruites ? Face aux victimes devenues innombrables, je m'adresse aux responsables des nations et aux hommes de bonne volonté, afin qu'ils aillent au secours de tous ceux qui sont touchés, surtout en Afrique, par des conflits atroces, inspirés parfois par des intérêts économiques extérieurs, et qu'ils les aident à y mettre fin. Une démarche concrète en ce sens consiste évidemment à abolir le trafic d'armes vers les pays en guerre et à soutenir les responsables de ces peuples dans la recherche de la voie du dialogue, telle est la voie digne de l'homme, telle est la voie de la paix !

Ma pensée remplie de tristesse rejoint ceux qui vivent et grandissent dans un contexte de guerre, ceux qui n'ont pas connu autre chose que conflits et violences. Ceux qui survivront porteront pour le reste de leur vie les blessures de cette terrible expérience. Et que dire des enfants-soldats ? Peut-on jamais accepter que l'on ruine ainsi des existences à peine commencées ? Entraînés à tuer et souvent poussés à le faire, ces enfants ne pourront pas ne pas avoir de graves problèmes quand il leur faudra s'intégrer dans la société civile. On interrompt leur éducation et l'on porte atteinte à leurs capacités de travail : quelles conséquences pour leur avenir ! Les enfants ont besoin de paix ; ils y ont droit.

Au souvenir de ces enfants, je voudrais unir celui des petites victimes des mines anti-personnel et d'autres engins de guerre. Malgré les efforts déjà accomplis par le déminage, on assiste aujourd'hui à un paradoxe incroyable et inhumain : à l'encontre de la volonté clairement exprimée par les gouvernements et les peuples de mettre un terme définitif à l'usage d'une arme aussi perfide, on a cessé de semer d'autres mines même en des lieux déjà assainis.

Des germes de guerre sont également répandus par la prolifération massive et incontrôlée d'armes petites et légères qui,

semble-t-il, passent librement d'une zone de conflits à une autre, alimentant la violence sur leur parcours. Il appartient aux gouvernements de prendre des mesures appropriées pour contrôler la production, la vente, l'importation et l'exportation de ces instruments de mort. C'est seulement ainsi qu'il sera possible d'affronter efficacement dans son ensemble le problème de l'énorme trafic illicite d'armes.

UNE CULTURE DES DROITS HUMAINS, RESPONSABILITÉ DE TOUS

12. Il n'est pas possible de s'étendre davantage ici sur ce sujet. Je voudrais toutefois souligner qu'aucun droit humain n'est assuré si l'on ne s'engage pas à les protéger tous. Quand on accepte sans réagir la violation de l'un quelconque des droits humains fondamentaux, on met en péril tous les autres. Une approche globale du thème des droits humains est donc indispensable, de même qu'un sérieux effort pour les défendre. On ne peut envisager l'avenir avec une confiance sereine que si une culture des droits humains, respectueuse des diverses traditions, devient partie intégrante du patrimoine moral de l'humanité.

Comment, en effet, pourrait-il y avoir une guerre si tous les droits humains étaient respectés ? Le respect intégral des droits humains est la voie la plus sûre pour tisser des relations solides entre les États. La culture des droits humains ne peut être qu'une culture de paix. Toute violation de ces droits contient en elle-même les germes d'un conflit possible. Déjà mon vénéré prédécesseur, le Serviteur de Dieu Pie XII, à la fin de la seconde guerre mondiale, posait la question : « Quand un peuple est écrasé par la force, qui aurait le courage de promettre la sécurité au reste du monde dans le cadre d'une paix durable ? »⁽¹¹⁾.

Pour promouvoir une culture des droits humains qui anime les consciences, il faut la collaboration de toutes les forces sociales. Je voudrais mentionner explicitement le rôle des médias, si important dans la formation de l'opinion publique et, par conséquent, dans l'orientation des comportements des citoyens. De même que l'on ne saurait nier qu'ils ont une certaine responsabilité dans des violations des droits de humains qui ont leur origine dans l'exaltation de la violence qu'ils cultivent éventuellement, de même il faut aussi leur attribuer le mérite des nobles initiatives de dialogue et de solidarité qui se sont développées grâce aux messages qu'ils ont diffusés en faveur de la compréhension réciproque et de la paix.

TEMPS DE CHOIX, TEMPS D'ESPÉRANCE

13. Le nouveau millénaire est à notre porte et son approche a nourri au cœur de beaucoup l'espérance d'un monde plus juste et plus solidaire. C'est une aspiration qui peut, et même qui doit, se réaliser !

C'est dans cette perspective que je m'adresse maintenant en particulier à vous, chers Frères et Sœurs dans le Christ, qui, dans les diverses parties du monde, avez l'Évangile pour règle de vie : faites-vous les héritiers de la dignité de l'homme ! La foi nous enseigne que toute personne a été créée à l'image et à la ressemblance de Dieu. Face au refus de l'homme, l'amour du Père des cieux reste fidèle ; et son amour est limite. Il a envoyé son Fils Jésus pour racheter toute personne, lui restituant sa pleine dignité⁽¹²⁾. Devant cette attitude, comment pourrions-nous exclure quelqu'un de notre sollicitude ? Nous devons au contraire reconnaître le Christ dans les plus pauvres et les marginaux, que l'Eucharistie, communion au Corps et au Sang du Christ livrés pour nous, nous engage à servir⁽¹³⁾. Comme

l'indique clairement la parabole du riche, qui pour toujours restera sans nom, et du pauvre appelé Lazare, « *face au contraste éclatant entre les riches insensibles et les pauvres qui ont besoin de tout, Dieu se trouve du côté de ces derniers* »⁽¹⁴⁾. Nous aussi, nous devons être de ce côté.

La troisième et dernière année de préparation au Jubilé est marquée par un pèlerinage spirituel vers le Père : chacun de nous est invité à un chemin de conversion authentique qui comporte l'abandon du mal et le choix positif du bien. Arrivés au seuil de l'an 2000, nous avons le devoir de protéger avec un effort renouvelé la dignité des pauvres et des marginaux, et de reconnaître concrètement les droits de ceux qui n'ont pas de droits. Ensemble, élevons la voix pour eux, en vivant pleinement la mission que le Christ a confiée à ses disciples ! Tel est l'esprit du Jubilé désormais imminent⁽¹⁵⁾.

Jésus nous a appris à appeler Dieu du nom de Père, Abba, nous révélant ainsi la profondeur de notre rapport avec Lui. Son amour pour toute personne et pour toute l'humanité est infini et éternel.

Dans le livre du prophète Isaïe, les paroles de Dieu sont à ce propos très parlantes :

« *Est-ce qu'une femme peut oublier son petit enfant, ne pas chérir le fils de ses entrailles ? Même si elle pouvait l'oublier, moi, je ne l'oublierais pas. Car je t'ai gravée sur ma main* » (49, 15-16).

Acceptons l'invitation à partager cet amour ! En Lui réside le secret du respect des droits de toute femme et de tout homme. L'aube du nouveau millénaire nous trouvera ainsi plus disposés à bâtir ensemble la paix.

Du Vatican, le 8 décembre 1998.

Joannes Paulus II

NOTES

(4) Jean-Paul II, Encycl. Evangelium vitae (25 mars 1995), n° 57 : AAS, 87 (1995), p. 465 ; l'Osservatore Romano, édition en langue française n° 14 du 4 avril 1995.

(5) Cf. Ibid., n° 10 : I. C., p. 412 ; l'Osservatore Romano, édition en langue française n° 14 du 4 avril 1995.

(6) Cf. Conc. œcum. Vat. II, Déclaration sur la liberté religieuse Dignitas humana, n° 3.

(7) Cf. art. 18.

(8) Déclaration universelle des Droits de l'Homme, art. 25, 1.

(9) Jean-Paul II Encycl. Centesimus annus (1er mai 1991), n° 34 : AAS, 83 (1991) p. 836 ; l'Osservatore Romano, édition en langue française n° 18 du 7 mai 1991.

(10) Voir à ce sujet le catéchisme de l'Église catholique, nn. 2307 - 2317.

(11) Cf. Discours à une commission de représentants du Congrès des États-Unis d'Amérique (21 août 1945) : Discorsi e Radiomessaggi di S. S. Pio XII, VII (1945-1946), p. 141.

(12) Cf. Jean-Paul II, Encycl. Redemptor hominis (4 mars 1979), nn. 13-14 : AAS, 71 (1979), pp. 282-286 ; l'Osservatore Romano, édition en langue française n° 12 du 20 mars 1979.

(13) Cf. Catéchisme de l'Église catholique, n° 1397.

(14) Jean-Paul II, Angelus du 27 septembre 1998 : l'Osservatore Romano, 28-29 septembre 1998, p. 5 édition en langue française, n° 39 du 29 septembre 1998, p. 1.

(15) Jean-Paul II, Lettre apost. Tertio millennio adveniente (10 novembre 1994), nn. 49-51 : AAS, 87 (1995), pp. 35-36 ; l'Osservatore Romano, édition en langue française n° 46 du 15 novembre 1994.

RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION RELIGION

PÈLERINAGE MILITAIRE À LA GROTTE
NOTRE-DAME D'ARIGBO DE DASSA-ZOUMÉ

Du samedi 17 au dimanche 18 octobre 1998 s'est déroulée à la Grotte de Dassa-Zoumé la troisième édition du pèlerinage militaire pour le diocèse de Cotonou.

Le chemin a été fait en deux phases. La première effectuée par camion, de Cotonou au village Togon situé à environ quatre (4) kilomètres de la Grotte ; la seconde a été faite à pieds accompagnée de la récitation du rosaire et de méditation, jusqu'au calvaire où il y eut une prière de conclusion du parcours. Après quoi, les pèlerins se sont rendus à la mission catholique pour une visite de courtoisie à l'évêque du lieu, Son Excellence Monseigneur Antoine Ganjé.

De retour de la mission catholique, les pèlerins ont procédé à leur installation dans les locaux prévus pour l'hébergement.

Il y eut ensuite une conférence-débat ayant pour thème : «la destinée de l'homme entrant dans le troisième millénaire. Homme, d'où viens-tu ? Homme, où vas-tu ?» Ce thème est celui-là même qui a été retenu pour ce pèlerinage 1998.

Dans son exposé le père Barthélémy Zinzindohoué, aumônier militaire pour le diocèse de Cotonou, a brossé un bref tableau de l'origine de l'humanité et des différentes étapes de la formation de l'univers. Client saint François de Sales, il a fait remarquer que «l'homme est la perfection de l'univers et que l'esprit est la perfection de l'homme». En ce qui concerne la destination de l'homme, le confesseur a affirmé que ce dernier va vers Dieu pour la vie éternelle, mais c'est dans la foi et par la foi qu'il vit une telle réalité. En dehors de la foi, il est difficile d'envisager pour l'homme une destinée crédible. Entrant dans le troisième millénaire, c'est vers le Fils de Dieu, Jésus-Christ, que nous avons à tourner nos regards, car c'est bien à Lui que se réfère le calendrier qui nous fait entrer, dans un peu plus d'un an, dans l'an 2000. L'aumônier militaire a enfin invité toute l'assistance à l'optimisme, car, à la lumière des saintes Écritures, nous pouvons constater que l'histoire de l'humanité évolue à travers un mouvement ondulatoire de chutes en restaura-

tions. Toute la création sera portée dans son accomplissement dans le Christ.

Le riche et concret débat qui a suivi la conférence s'est déroulé en deux temps.

Il y eut également le chemin de croix à la Grotte. Puis, les militaires pèlerins ont regardé ensemble une cassette-védo documentaire du pèlerinage militaire international de Lourdes (France) des 15, 16 et 17 mai 1998. Cette cassette est un don de l'aumônerie des Armées françaises.

La journée du samedi 17 octobre 1998 a pris fin avec une messe célébrée par l'aumônier.

La journée du dimanche 18 octobre 1998 a été surtout marquée par la messe célébrée à la Grotte à 10 heures. Dans son homélie de circonstance, l'aumônier a mis en exergue l'importance de la vertu d'espérance ; quoi qu'il en soit, ne jamais baisser les bras (comme Moïse, lors de la guerre contre les Amalécites). Que la Parole de Dieu nous soit guide de vie et de savoir-être. Notre force intérieure est à cultiver au contact de cette Parole. Convinçons-nous que, malgré tout, nous sommes des aimés de Dieu.

À la fin de la messe, les pèlerins se sont rassemblés pour une séance de bilan et de synthèse en vue de la prochaine édition du pèlerinage militaire de Dassa-Zoumé qui, aura lieu les 18 et 19 septembre 1999.

Au cours de ladite séance nous avons eu la visite fortuite de Son Excellence Monseigneur André Dupuy, Nonce apostolique. Il était en voyage vers Djougou. Il nous a offert des images du : Jean-Paul II.

La troisième édition du pèlerinage militaire de Dassa-Zoumé s'est conclue par une récitation du chapelet au pied de la statue de Notre-Dame d'Arigbo, à la satisfaction et à la joie de la trentaine de participants.

Premier Maître Fourrier
Appollinaire Comlan Ahoulomé
Forces Navales (Cotonou)

FÊTE PATRONALE DE LA CHORALE
GRÉGORIENNE SAINT-PIE X

Le 21 août de chaque année, à lieu la fête patronale de la chorale grégorienne de la paroisse Sainte-Anne de Porto-Novo. Mais en raison de difficultés de tous ordres, et notamment la disparition prématurée de certains jeunes choristes ces dernières années, une trêve a été observée dans le déroulement de cette manifestation pendant les années 1996 et 1997.

Le dimanche 23 août 1998, la chorale Saint-Pie X de Sainte-Anne de Porto-Novo a rendu grâce au Seigneur. Elle a renoué ainsi avec une tradition fièrement entretenue depuis une quarantaine d'années.

Un triduum a marqué le début des manifestations, le mercredi 19 août 1998, sur le thème : «La vie du Pape Pie X» exposé par l'abbé Didier Affolabi, curé de la paroisse. Cet exposé-débat riche d'enseignement aura permis à chaque choriste de mieux connaître non seulement la biographie du saint patron de sa chorale, mais aussi, d'être informé des nombreuses œuvres accomplies par cet éminent père de l'Eglise catholique.

Le jeudi 20 août 1998, à 7 heures, une messe a été dite en mémoire de tous les défunts de la chorale. Elle a été suivie, à 19 heures, de la dévotion à l'Esprit Saint avec méditation du chapelet soutenue par des chants de louange.

Le vendredi 21 août 1998, jour de la fête de saint Pie X, une messe a été dite en son honneur.

Et une dévotion de chemin de croix a marqué la fin du triduum.

Le dimanche 23 août 1998, à 10 h 30, une belle et fervente procession a conduit les choristes en uniforme, tous rayonnants de joie et au son de chant de louange «Écoute saint Pie X», en l'Eglise Sainte-Anne d'Attaké (Porto-Novo). Là, ils ont pris part à la messe d'action de grâce.

Célébrée par le curé de la paroisse, cette messe a vu la participation des anciens et nouveaux membres de la chorale, du président de la coordination des chorales et de celui de l'Union des chorales grégoriennes du diocèse de Porto-Novo, sans oublier les membres des conseils pastoraux, les invités et certains bienfaiteurs de la chorale Saint-Pie X.

Dans son homélie de circonstance, l'abbé Didier Affolabi a insisté sur la signification de l'engagement du choriste et cité en exemple l'œuvre de saint Pie X. Il a également exhorté les uns et les autres à s'armer de courage afin d'affronter les difficultés qui ne manqueraient pas de surgir çà et là.

Des agapes fraternelles ont réuni, à 13 heures, les amis, sympathisants et invités dans l'enceinte de la paroisse. Des réjouissances folkloriques ont marqué la fin de la fête.

Janvier Fassinou

CHORALE GRÉGORIENNE SAINT-PIE X D'ATTAKÉ

À défaut d'archives, il est possible de se fier aux témoignages de certains anciens choristes. Il est alors à retenir que l'existence de la chorale grégorienne sur la paroisse d'Attaké remonte à une date relativement vieille. Ladite chorale regroupait, à sa création, des fidèles passionnés pour la musique grégorienne et était la seule, qui, à l'époque, animait toutes les cérémonies religieuses. Ce n'était qu'à partir de 1957 que l'idée de mettre cette chorale sous la tutelle d'un saint a été émise. Le rêve devenu réalité avec l'arrivée à la tête de la paroisse du révérend père Michel Houngbédji de regrettable mémoire, qui, après des recherches, a confié cette chorale à saint Pie X. Selon l'organiste Emmanuel Mahugnon Hounton, cela s'est passé entre les années 1958 et 1960. Et son premier bureau date de 1960 avec pour président Nestor de Souza de regrettable mémoire et Georgette Aïvodji, épouse Laghenou, première vice-présidente. La présidence de la chorale a été successivement assurée par :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 ^{er} — Nestor de Souza ; | 4 th — Nestor de Souza ; |
| 2 nd — Damien Nounahon ; | 5 th — Anatole Montcho ; |
| 3 rd — Victor Odoufina ; | 6 th — Ernest Hounton. |

La chorale Saint-Pie X est membre de la coordination des chorales de la paroisse Sainte-Anne de Porto-Novo et de l'Union des chorales grégoriennes du diocèse de Porto-Novo.

Comme toutes œuvres humaines, la chorale Saint-Pie X connaît des difficultés. Mais elle prie toujours dans la foi et l'espérance en Dieu, les ressources spirituelles nécessaires pour aller de l'avant pour la plus grande gloire du Tout-Puissant.

Longue vie la chorale grégorienne Saint Pie X de la paroisse Sainte-Anne de Porto-Novo. J. F.

GRILLE DES PROGRAMMES DE
RADIO IMMACULÉE-CONCEPTION

PROGRAMME DE BASE

00 H 00 Présence dans la nuit
(Prière, Musique, Méditation)
06 H 45 Angelus - Prière du matin
07 H 00 Sainte Messe (en direct)
07 H 40 Musique
07 H 45 Rosaire I
08 H 15 Musique
08 H 45 Un saint par jour
09 H 00 Journal de Radio Vatican
09 H 15 Musique
09 H 20 Docete
10 H 00 Ecclesia
10 H 20 Musique
10 H 30 Horizon pour tous (varié)
11 H 00 Foi et spiritualité
11 H 20 Musique
11 H 40 Le quica quica
11 H 45 La Bible de A à Z
11 H 55 Angelus
12 H 03 Commentaire à l'Évangile
12 H 10 Journal de Radio Vatican
12 H 20 Musique
12 H 35 À haute voix
12 H 45 Événements
13 H 00 En marche vers dimanche

13 H 15 Musique
14 H 00 Rosaire II
14 H 30 Musique
15 H 00 Ecclesia
15 H 20 Musique
15 H 30 Horizon pour tous
16 H 00 Musique
16 H 15 La Bible de A à Z
16 H 25 L'Évangile du jour
(en langues locales)
16 H 35 Musique
17 H 00 La parole du Pape
17 H 20 Musique
17 H 30 Laissez-les venir à moi
17 H 55 Angelus (en langues locales)
18 H 00 Journal de Radio Vatican
18 H 20 Docete (en langues locales)
18 H 45 Inspiration (en anglais)
19 H 05 Rosaire III et
Bénédictio Eucharistique
19 H 50 Musique
20 H 00 Questions de foi
20 H 30 Musique
21 H 45 Prière du soir
22 H 00 Écoute dans la nuit.

VARIATIONS

Lundi :	10 H 30 En communion	Jeudi :	09 H 15 Le bon berger
	13 H 00 Foi et psychologie		10 H 30 Viens et suis-moi !
			15 H 00 Les amis de Dieu
Mardi :	10 H 30 Le corps à cœur	Vendredi :	10 H 30 Vous m'avez visité
	13 H 00 Foi et psychologie		10 H 30 Ave Maria !
	16 H 00 La graine	Samedi :	16 H 30 Le bon berger
Mercredi :	10 H 30 J.M.J.		20 H 00 Toi qui cherches
	20 H 30 Voix d'Afrique		22 H 00 Foi et psychologie.

PROGRAMME DU DIMANCHE

00 H 00 Présence dans la nuit (Prière, Musique, Méditations)	12 H 00 Angelus	17 H 55 Angelus
07 H 45 Angelus - Prière du matin	12 H 10 Rosaire II et Bénédictio Eucharistique	18 H 00 Journal de Radio Vatican
08 H 00 Rosaire I	12 H 45 Musique	18 H 15 Musique
08 H 25 Musique	13 H 00 Le corps à cœur	18 H 20 Docete (en langues locales)
08 H 30 Sainte Messe (en direct)	13 H 30 Musique	18 H 45 The Word (en anglais)
09 H 35 Musique	16 H 00 Foyer	19 H 00 Rosaire III
10 H 00 Personnages de la Bible	16 H 30 En communion	19 H 30 Focus
10 H 34 Christopolis	17 H 00 Les clés du Royaume	20 H 30 Musique
11 H 00 Le pain du dimanche	17 H 30 Miettes de pain	20 H 45 Prières du soir
11 H 55 Musique	17 H 45 Musique	21 H 00 Un prêtre vous répond
		23 H 00 Musique

QUEL BILAN POUR LA DEUXIÈME LÉGISLATURE DU RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE ?

(Suite de la page 7)

DU Dr ALBERT SINATOKO (Député)

« La Croix du Bénin » : M. le député, dans quelques mois prendra fin la deuxième législature sous le Renouveau démocratique. deuxième législature à laquelle vous avez pris part activement. Quelles sont, selon vous, les grandes leçons que nous devons tirer de cette période ?

Dr Albert Sinatoko : Je voudrais tout d'abord, paraphrasant le chef de l'État dans son dernier message sur l'état de la Nation, rappeler que la démocratie et l'État de droit ne se proclament pas. L'État de droit, c'est d'abord la capacité pour un État de se prémunir d'un certain nombre de dispositions juridiques et réglementaires pour éviter les déviations. Autrement dit, mon appréciation de cette deuxième législature se fera par rapport au processus de construction d'un État de droit au Bénin et non par rapport à la nature et au niveau de crise que l'Exécutif et le Législatif comme c'est le cas dans beaucoup de milieux.

Au vu donc du bilan des actions menées au cours de la deuxième législature, on peut dire qu'il y a eu du progrès dans le processus de construction d'un État de droit au Bénin. Voyons, cette deuxième législature aura voté :

- environ 80 Lois portant autorisations de ratifications, contre 43 pour la première ;
- une Loi organique contre quatre ;
- 26 Lois réglementant nos structures nationales contre 22 ;
- une dizaine de Lois relatives aux finances contre 17 pour la première.

Si les Loix portant autorisation de ratification concernent souvent les accords de prêts et les adhésions à des dispositions réglementaires internationales, celles régissant la réglementation de nos structures nationales constituent tout de même des indicateurs de progrès dans la construction de l'État de droit. Je voudrais pour illustrer vous citer 10 de ces 26 Lois que je trouve vitales pour notre jeune démocratie :

- Loi portant condition d'admission à la retraite des professeurs de rang magistral à l'Université nationale du Bénin ;
- Loi portant libéralisation de l'espace audiovisuel... ;
- Loi fixant les conditions de l'exercice en clientèle privée, des professions médicales et paramédicales ;
- Loi portant code du travail en République du Bénin ;
- Loi portant statut général des gens de mer en République du Bénin ;
- Loi portant institution, organisation et fonctionnement de l'Ordre national des médecins vétérinaires ;
- Loi portant Code de l'industrie cinématographique en République du Bénin ;
- Loi portant Code de Sécurité sociale en République du Bénin ;
- Loi portant Loi cadre sur l'environnement en République du Bénin ;
- La série de Lois sur la décentralisation.

Toujours au cours de cette deuxième législature, il faut noter qu'il y a eu un plus dans la réalisation des attributions de l'Assemblée nationale qui a eu à exercer son droit de contrôle de l'action gouvernementale à travers des enquêtes parlementaires.

De tout ceci, on peut donc tirer la leçon que, difficilement peut-être, l'État de droit peut quand même se construire dans un pays sous développement.



Dr Albert Sinatoko

L'autre leçon qu'on peut tirer est que le Bénin, comme beaucoup d'autres pays sous développés, n'a pas les moyens de sa politique. Car s'il est vrai que nous faisons des progrès, il faut reconnaître que ceux-ci sont insignifiants par rapport à tout ce qu'il y a à faire. Et le problème qui se pose à beaucoup de députés est l'inaptitude à traduire les idées en propositions de lois. En effet, et c'est compréhensible, les populations, en choisissant leurs représentants, ne tiennent pas compte des compétences techniques. Or, les assistants techniques, c'est ce qui manque le plus à l'Assemblée nationale.

« La Croix du Bénin » : M. le député, l'actualité politique est aujourd'hui axée sur les prochaines échéances électorales. Selon vous, quel est l'état des lieux de la réalité politique, aujourd'hui au Bénin ? Ensuite, dites-nous comment vous envisagez l'avenir du Renouveau démocratique de notre pays.

Dr Albert Sinatoko : À propos de l'état des lieux de la réalité politique aujourd'hui au Bénin : on est tenté de dire que tous les espoirs des premiers jours du Renouveau démocratique ont cédé la place à la déception et à la méfiance.

Les Béninois, entendez la grande masse de Béninois qui subissent la politique, constatent amèrement que aujourd'hui n'est pas différent d'hier par rapport à leurs conditions de vie et que rien ne laisse présager d'un lendemain meilleur. C'est dire donc que l'électorat enthousiaste d'hier n'est plus celui d'aujourd'hui. Mais c'est déjà une très bonne chose que de donner l'occasion à ceux qui subissent de sanctionner les acteurs au cours des campagnes électorales et à l'occasion des votes.

Ce qui logiquement impressionne les gens, c'est le nombre de partis politiques. Il s'agit là d'une vue superficielle de la question.

En effet, 110 partis politiques ne veut pas dire que la population du Bénin sera divisée en 110 parties égales. Il faut laisser le multipartisme intégral clarifier la situation. C'est sûr qu'après les élections, beaucoup de partis politiques, de par leur score devraient savoir s'ils doivent ou non exister. Et pour ceux qui sont sans scrupule, il y a deux solutions :

1°) Revoir la charte des partis politiques en prenant en compte le score minimum nécessaire pour exister.

2°) La volonté du Chef de l'Exécutif de promouvoir des individus. En effet, quand il y a

un concours, on doit laisser le libre choix à tous ceux qui sont en mesure de concourir. Mais si après on donne le même prix du premier au dernier, rien que pour avoir concouru, on ne doit pas être surpris de voir beaucoup plus de candidats les autres fois.

Comment envisageons-nous l'avenir du Renouveau démocratique de notre pays ?

L'avenir du Renouveau démocratique dans un pays sous-développé comme le Bénin me paraît sombre.

Le tout n'est pas de se prémunir d'un certain nombre de dispositions juridiques et réglementaires pour éviter les déviations ; encore faut-il les observer ou les appliquer effectivement. Tout le problème des pays sous-développés se situe malheureusement au niveau de leur impuissance à faire observer ou à appliquer des dispositions qui, très souvent, leur sont imposées de l'extérieur.

Au Bénin comme dans beaucoup d'autres pays pauvres, les agents de développement de la Nation se préoccupent peu de patriotisme, encore moins de sacrifice dans l'intérêt supérieur de la Nation. Le constat est là que le principe qui guide dans la lutte politique, c'est faire en sorte que la prospérité de toute la Nation passe par « Moins ». Ainsi donc, on y trouve son compte

et on soutient les yeux fermés ; ou on n'y trouve pas son compte et non seulement on se refuse toute participation à l'œuvre de construction nationale, mais aussi on s'emploie pour faire échec.

Les prises de positions ne sont pas déterminées par rapport aux avantages et droits réglementaires dans l'intérêt du pays, mais par rapport seulement aux situations qui permettent rapidement des enrichissements illicites.

Regardez, dans les négociations pour la formation du gouvernement, quel chef de parti politique pense d'abord à ses cadres chevronnés ? Pas un seul.

Combien de personnalités politiques au gouvernement se comportent en missionnaires de leur parti et pour la Nation ? Difficile à trouver. Au total, dans un contexte où des ambitions démesurées font de tous les agents de développement des nécessiteux, personne malheureusement ne prend le risque de « Partir ». Et entreprendre la construction d'un État de droit sans en avoir les moyens, avec des agents qui ne sont pas prêts au sacrifice et dans un contexte mondial où chaque Nation lutte pour sa survie et/ou pour sa suprématie, il ne faut compter que sur Dieu dont on se refuse malheureusement de faire la volonté.

DE M. MAXIME HOUÉDJISSIN (Député)

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Député, dans quelques mois prendra fin la deuxième législature sous le Renouveau démocratique, deuxième législature à laquelle vous avez pris part activement. Quelles sont, selon vous, les grandes leçons que vous tirez de cette période ?

M. Maxime HOUÉDJISSIN : Au plan de l'exécution technique de ses responsabilités, l'Assemblée nationale a largement rempli sa mission :

— en votant diverses Lois tendant à doter notre jeune démocratie de toute son assise juridique et à permettre le fonctionnement de l'État ;

— en contrôlant autant que possible l'action du gouvernement (par les questions orales) et, par-delà, la vie administrative de la Nation (commissions d'enquête parlementaires) ;

— en développant la coopération avec les parlements d'autres pays, ce qui a permis à notre Assemblée nationale de se nourrir des expériences d'autres peuples et de contribuer au rapprochement des peuples pour la paix et le développement.

Au plan politique, le bilan est bien moins reluisant car les calculs politiques ont souvent pris le dessus dans la démarche de beaucoup de députés, empêchant l'Assemblée nationale de prendre pleinement sa place de contre-poids de l'Exécutif.

Les illustrations de cette insuffisance de la deuxième législature sont nombreuses. Je peux citer :

• le vote expéditif de budgets antisociaux, incohérents et contrairement aux promesses électorales de Kérékou grâce à la constitution d'une majorité parlementaire mécanique ;

• le vote de la Loi d'amnistie : sous prétexte d'unité nationale, le gouvernement a fait voter par l'Assemblée nationale une Loi aux

motivations régionalistes et revanches et qui représente même une entorse et un danger pour le respect des règles d'une armée républicaine comme doit l'être l'armée béninoise (cette loi est une prime à la rébellion armée) ;

• le vote de projets de Loi grâce à l'achat des voix de députés : il s'agit là d'un avilissement suprême et d'un énorme danger pour notre jeune démocratie.

« La Croix du Bénin » : Monsieur le Député, l'actualité politique est aujourd'hui axée sur les prochaines échéances électorales. Selon vous, quel est l'état des lieux de la réalité politique, aujourd'hui au Bénin ? Ensuite, dites-nous comment vous envisagez l'avenir du Renouveau démocratique de notre pays ?

M. Maxime HOUÉDJISSIN : La réalité politique aujourd'hui au Bénin peut être appréciée en ce qui concerne, d'une part, le pouvoir en place et, d'autre part, l'opposition :

— du côté du pouvoir, l'échec est patent, en témoignent, entre autres :

• les querelles interminables au sein de la coalition hétéroclite qui a ramené Kérékou au pouvoir, luttant qui ont abouti au départ spectaculaire du PRD ;

• la persistance des disputes entre ceux qui sont demeurés dans le bateau du partage de gâteau (scissions à Fard-Alafia et à NCC originelle, contestations autour du fonctionnement de la CFD, divergences au sujet des nominations de préfets, et sous-préfets, etc.) ;

• la désillusion généralisée et la désaffection des populations vis-à-vis du pouvoir : il s'ensuit un isolement dramatique que le pouvoir tente désespérément



M. Maxime Houédjissin

(Lire la suite à la page 12)

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU BÉNIN : LA NÉCESSITÉ D'UN CADRE DE RÉFÉRENCE

Alors que certaines parties du monde se préparent à rentrer de plain pied dans le troisième millénaire avec un peu d'optimisme, l'Afrique, et particulièrement le Bénin se cherchent péniblement quant à leur développement réel. Près de quarante ans après son indépendance, le Bénin peine à ne pas régresser. Pourtant, au lendemain de l'indépendance, les plans de développement à court terme (CT) et moyen terme (MT), de type économie libérale ont vu le jour. Ils ont été remplacés à partir de 1974, par des plans d'état triennaux, quinquennaux. L'ère des programmes d'ajustement structurel a commencé en 1989. Ils ont permis de soulager le gouvernement en améliorant la situation des finances tout en relançant la croissance économique.

DES PLANS SANS GRAND IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT

Seulement, ces nombreux plans de développement et autres programmes expérimentés n'ont réellement permis au Bénin d'emboucher, à ce jour, la trompette d'une amorce satisfaisante de son développement. Les divers plans initiés ont surtout montré leur limite en matière de gestion de développement, particulièrement par l'absence de cadre logique de référence à long terme

(LT). Les PAS sont essentiellement préoccupés par l'ajustement à court terme des variables macro-économiques. Ils se sont révélés encore plus limités quant à la probabilité d'un développement humain durable. Pourtant le développement n'est pas possible si les transformations de comportements et des structures socio-démographiques, culturelles et politiques ne sont pas associées aux mesures purement économiques, organisées selon une vision partagée dans le temps comme l'ont indiqué les conclusions de la conférence de Maastricht tenue en juillet 1990. Des conclusions qui font ressortir les études nationales de perspectives à long terme (NLTPS) comme véritable catalyseur du développement durable de tous les pays du monde entier et particulièrement ceux en voie de développement comme le Bénin.

D'ailleurs, selon James Wolfensohn, président du groupe de la Banque mondiale, embarrassé devant les résultats peu convaincants des PAS a, dans son discours prononcé devant le conseil des gouverneurs le 6 octobre 1998 à Washington, fait remarquer que «... le développement n'est pas simplement une question d'ajustement... n'oublions jamais que c'est aux pays et à la population d'établir leur priorité et n'oublions jamais que nous ne pou-

vons, ni ne devons forcer le développement à coup de diktats venus d'en haut, ou de l'étranger... ».

Fort de toutes les difficultés liées à l'inefficacité des divers plans de développement initiés jusqu'ici et au regard des premiers effets du deuxième programme d'ajustement structurel, le Bénin réunit les conditions objectives pour adhérer aux conclusions et recommandations de Maastricht.

DES BALISES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans ce cadre, les études nationales des perspectives à long terme (NLTPS) sont plus qu'à l'ordre du jour en vue de dynamiser l'économie béninoise. À cet effet et entre autres structures, une cellule technique de pilotage (CTP) composée d'experts nationaux et dirigée par un coordonnateur, M. Laurent Ogowa Agossou, économiste, est toute indiquée. Car en tant que structure nationale, elle est chargée d'organiser et de conduire les études, d'assurer l'animation de tout le processus afin de créer et d'entretenir le dialogue social susceptible de conduire au consensus national nécessaire au bon résultat de l'exercice. En outre, les études nationales de perspectives à long terme, Bénin 2025, visent à produire pour le Bénin une vision du futur qui reflète les aspirations majeures de toutes les couches sociales et de toutes les sensibilités politiques, donc une vision partagée qui ne saurait être considérée comme l'affaire du seul gouvernement, ni d'un parti politique, ni d'un groupe de chercheurs, ni d'un partenaire au développement, etc. Pour ce faire, elles créent l'opportunité d'un dialogue sur l'avenir du pays entre la société civile et l'administration, et entre les différents groupes de la société. Elles reposent fondamentalement sur la concertation et le consensus. À en croire les experts nationaux, les trois mois à venir doivent permettre l'identification de la problématique du processus à savoir les aspirations nationales, les problèmes majeurs du développement. Une étape qui demande certainement le concours de toutes les Béninoises et de tous les Béninois. Cette première phase sera complétée les mois qui suivront par :

- la construction de la base de l'étude (diagnostic stratégique) ;
- la construction des scénarios (scénarios et vision nationale partagés) ;
- la formulation de stratégies de développement (options et axes stratégiques) ;
- l'opérationnalisation des stratégies (plans et programmes d'action).

En vérité, les programmes de développement expérimentés au Bénin depuis toujours ont révélé au grand jour leur incapacité d'engager le pays dans la voie du développement durable. À l'évidence, le quotidien a pris le pas sur la prévision. Conséquence, les crises sont souvent mal appréhendées et très mal gérées. Un déficit à combler et qui passe par l'effort des uns et des autres. À cet effet toutes les Béninoises et tous les Béninois doivent faire leurs querelles intestines et politiciennes, retrouver les manches et se mettre résolument au travail car l'enjeu c'est le Bénin et son développement est au prix de son savoir et de son savoir-faire.

Yolande Kouamé

Alain Sessou

CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

● Le Vatican adopte l'euro. Bruxelles vient d'admettre dans la zone euro les monnaies du Vatican, de Saint-Marin et de Monaco. Le Vatican pourra donc émettre des pièces en euro à l'effigie du Pape dès cette année, à condition que ces pièces soient strictement identiques à toutes celles de la zone euro.

● Le programme d'investissements publics du Bénin exercice 1999 est arrêté à la somme de 138.988.250.000 F CFA dont des entreprises publiques, 53.000.000 F CFA d'autofinancement des collectivités locales et 126.522.450.000 F CFA pour les investissements de l'administration centrale. Ce PIP sera en outre financé à concurrence de 95.258.450.000 F CFA par les ressources extérieures.

● Le 23 décembre 1998, le ministre béninois des Affaires étrangères, M. Antoine Idji Kolawolé et l'ambassadeur de France au Bénin, Jacques Courbin ont signé deux conventions portant sur un montant total de 1.350 milliard de F CFA. Ces accords concernent, d'une part, un « appui au service public de la justice » et, d'autre part, un « programme de promotion du monde agricole béninois ».

● Selon les études nationales de perspectives (NLTPS) en cours, la population du Bénin passera de près de six millions en 1998 à près de 17 millions en 2025.

● Les produits pétroliers représentent environ 85 % de l'énergie commerciale consommée sur le continent africain.

DE M. MAXIME HOUÉDJISSI

(Suite de la page 11)

de briser par le mensonge aux populations, notamment sur ses réalisations et les perspectives d'avenir. C'est par exemple le cas des discours sur l'état de la Nation.

— du côté de l'opposition, elle est vivante malgré les apparences (elle se refuse à être tapageuse. Mais il lui reste à se donner un ciment d'unité d'action autour d'objectifs politiques clairement définis ensemble. Par sa place et son expérience, le parti La Renaissance du Bénin (RB) devrait pouvoir impulser la dynamique de la réalisation d'une telle unité. C'est primordial car les populations attendent beaucoup de l'opposition et elle ne peut réussir que si elle est unie.

Le Renouveau démocratique est menacé et risque de sombrer si nous n'y prenons garde, si les partis politiques de l'opposition, la société civile et l'ensemble de la population ne développent pas une vigilance accrue. Des signes avant-coureurs de ce risque se lisent dans quelques initiatives de la coalition au pouvoir qui donne l'impression nette de ne pas vouloir de l'alternance. Je peux ainsi citer :

• le caractère outrancièrement politique du dernier redéploiement dans l'administration territoriale ;

• la création par décret d'une commission inter-ministérielle chargée de préparer les prochaines élections législatives, tendant à une marginalisation de la CENA. Certes, la répartition générale a obligé le gouvernement à rapporter ce décret ; cependant, toute tentative de fraude n'est pas à écarter ;

• les concertations de type régionaliste organisées par le chef de l'Etat avec les partis politiques dits du Nord, etc.

Propos recueillis par
Barthélemy Assogba Cakpo

BENIN : LE FMI ACCORDE UN PRÊT DE PLUS DE 7 MILLIARDS DE F CFA AU BÉNIN

Le Fonds Monétaire International (FMI) a accordé au Bénin une seconde tranche de prêt de 13 millions de dollars soit près de 7.800 millions de F CFA, dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel renforcé (FSR-ESAF), indique le fonds dans un communiqué le lundi 11 janvier 1999.

L'objectif économique du gouvernement, au terme du programme signé avec le FMI, est d'atteindre une croissance annuelle moyenne de 5,5% pour les années 1998-2001. L'inflation doit rester sous les 3% et le déficit des comptes courants doit être réduit de manière à ne pas avoir recours à des financements exceptionnels extérieurs.

Afin d'augmenter les recettes de l'Etat, qui doivent atteindre 15,3% du PIB, le gouvernement a l'intention de renforcer son administration fiscale et d'élargir la base de l'impôt, affirme le FMI.

Du côté des réformes, une refonte de l'administration publique est prévue comprenant un système de promotion basé sur la performance et une décentralisation vers les municipalités.

Pour accroître les investissements privés et étrangers, le gouvernement va élargir son programme de restructuration et de privatisation des entreprises publiques ainsi que libéraliser les secteurs des télécommunications et du coton, indique encore l'institution monétaire.

ABP-Bénin

CHÔMAGE : UN TRAVAILLEUR SUR TROIS CHERCHE UN EMPLOI STABLE

Un milliard de personnes, soit un tiers de la population active du globe sont sans emploi ou sous-employées, d'après le Bureau international du travail (BIT). Sur ce milliard de personnes, environ 150 millions n'ont aucune activité. À elle seule, la crise financière qui a secoué l'Asie ces dernières mois a provoqué 10 millions de licenciements. Aux personnes sans travail, il faut ajouter environ 850 millions d'actifs sous-employés. En d'autres termes, 25 à 30% des travailleurs de la planète exercent une activité réduite, sous qualifiée ou sans rapport avec leurs qualifications professionnelles. La plupart d'entre eux ne gagnent pas le minimum vital et souhaitent travailler plus pour améliorer leur sort. « La persistance du chômage et du sous-emploi provoque l'exclusion sociale des jeunes et des personnes âgées, des travailleurs les moins qualifiés, des handicapés et des minorités ethniques, les femmes étant à l'intérieur de chacune des catégories, les plus désavantagées », constate le BIT.

L'ampleur du phénomène varie selon les régions. Dans les pays avancés par exemple, la croissance crée plus facilement de l'emploi, et les systèmes de compensation sociale (indemnisation chômage allocations publiques) permettent de remédier en partie au problème. En Asie, le chômage monte et reflue en fonction de l'activité industrielle, sans filet social. En Amérique latine, l'inflation est le véritable arbitre du marché de l'emploi. En Afrique, où la croissance est faible et le secteur moderne peu créateur d'emplois, le choc du chômage est amorti par le dynamisme du secteur informel et l'emploi agricole.